

l'Action NATIONALE

Volume LXXII, numéro 6, février 1983

**Lorsque le Québec quittera définitivement le
Canada, ce sera fête partout.**



La ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Vice-président:

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Roger Duhamel

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-

Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Thérèse Dionne-Picard

Gilles Rhéaume

Albert Rioux

Pierre Trépanier

Claude Trottier

SES ACTIVITÉS

L'Action Nationale,

revue d'information nationale

orientée vers l'indépendance du Québec.

Fondation Esdras-Minville,

société recueillant des fonds inaliénables

dont les intérêts servent les activités nationales.

Clubs de la République,

association de jeunes réunis

dans le but de préparer l'indépendance du Québec.

Éditions françaises,

société de publication de dossiers

Enquêtes nationales,

recherches par des spécialistes sur des

thèmes propres à promouvoir les intérêts du Québec

Assises nationales,

convocation des forces vives du Québec

en vue d'une solidarité de pensée, de mouvement, d'action.

82, ouest, rue Sherbrooke,

Montréal — H2X 1X3.

(514-845-8533)

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXII, numéro 6, février 1983

ÉDITORIAL: René BLANCHARD:	La décision de la Cour Suprême du Canada	483
Denis MONIÈRE:	Le Québec fait-il encore partie du Canada?	487
Jacques-Y. MORIN: Pierre NADEAU:	Rencontre à Radio-Québec, le 15 octobre 1982	511
Roger DUHAMEL:	L'espionnage et le renseignement	529
Jules-Pascal VENNE:	Conséquences politiques de la crise	536
J.-B. GIROUX:	Le commando libérateur	542
Odina BOUTET:	La fin du Parti libéral?	554
Claude COLLIN:	Le dernier livre d'André Dagenais	564
Patrick ALLEN:	Trouvailles d'actualité	571

Photo de la couverture: gracieuseté de *La Presse*.

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Jean GENEST

Agent de promotion: Robert LADOUCEUR

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Jean-Baptiste Giroux
François-Albert Angers	André Joyal
Viateur Beaupré	Pierre-André Julien
René Blanchard	Marcel Laflamme
Odina Boutet	Delmas Lévesque
Guy Bouthillier	Jeannine McNeil
Claude Collin	Denis Monière
Roger Duhamel	François Morneau
	Gilles Rhéaume
	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ème} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

ÉDITORIAL

La décision de la Cour Suprême du Canada

par RENÉ BLANCHARD
directeur du programme
SNQ - Centre du Québec.

Le Québec n'a pas, n'a jamais eu le droit de veto.

Il y avait donc anguille sous roche dès 1867.

Les commentaires ont été nombreux. Laconiques chez les juristes: «On s'y attendait!» Embarrassés dans d'autres cas, surtout chez ceux qui avaient prétendu que le Québec avait perdu son droit de veto. Compassés chez les politiciens francophones d'Ottawa, qui préoyaient «depuis le référendum du 20 mai 1980, qu'il ne pouvait en être autrement.»

Quant aux membres de l'équipe ministérielle du Québec, ils semblaient soulagés de voir enfin la situation constitutionnelle clairement établie au désavantage du Québec. Le premier ministre parle de «colonie intérieure», de «fin des illusions de la dualité canadienne».

Le Québec est donc consacré «province» comme les autres, au même rang que l'Île-du-Prince-Édouard, avec ses 115 000 habitants.

Pourtant, les Québécois ont toujours cru à leur statut de peuple fondateur, qui justifierait un traitement autre que celui que l'on accorde à une minorité ou à une province. Aujourd'hui la cause est entendue.

La majorité anglaise occupe tout l'espace constitutionnel.

Le bilinguisme officiel des institutions fédérales devient une concession et non un droit inaliénable.

Pour en changer, il suffira un jour de trouver trop coûteuse une opération donnée. La non-rentabilité entraînera sa suppression. Ainsi, l'Ontario trouve trop coûteux le bilinguisme et trop peu rentable la création d'un réseau scolaire pour ses 520 000 francophones! Il supprime ces opérations. Il n'a plus à respecter l'autre groupe fondateur. Ce dernier n'a jamais eu aucun droit spécial au Canada!

Le jugement d'aujourd'hui éclaire curieusement le passé. Ainsi, le droit de veto, invoqué par M. Jean Lesage en 1965, pour rejeter la formule Fulton-Favreau, et en 1971, par M. Robert Bourassa, pour écarter le rapatriement à Victoria, n'était donc qu'une concession, qu'accordaient des libéraux fédéraux à des libéraux provinciaux, pour leur donner de l'importance auprès de l'électorat québécois? N'étaient-ce que des passes de fédéralisme rentable?

Comment les Québécois ont-ils pu s'illusionner aussi longtemps?

Serions-nous si attardés politiquement?

Sans doute, la Commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme et la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne ont-elles contribué à entretenir cette illusion?

L'histoire soulignera que ce fut leur seule utilité. Fut-ce, machiavéliquement, leur seul but?

Depuis que le verdict est connu, quelques politiciens et analystes se consolent en disant que ce droit de veto était politique. Mais la Cour Suprême dit que ce n'est pas suffisant. La convention, non plus, ne suffit pas, ne vaut pas, juridiquement. Trêve de mots et de glissades du juridique au politique! Devenons réalistes!

Au Canada, à partir de la décision de la Cour Suprême, les conventions non écrites, les us et coutumes, ont cessé d'être, comme en Angleterre, l'un des fondements du droit. La règle du contrat constitutionnel est la seule reconnue. La règle du pacte, invoquée par nos juristes québécois, est définitivement rejetée. Avons-nous été assez bernés depuis 1867?

La situation actuelle peut donc se résumer ainsi:

- 1- les Québécois n'ont pas et n'ont jamais eu de droit de veto ni de statut particulier;
- 2- les Québécois ne peuvent plus s'en remettre au fédéralisme canadien pour assurer leur existence et leur promotion nationale;
- 3- les discussions avec les autres provinces n'ont aucun sens politique. Les provinces, en effet, ne sont pas habilitées à contracter politiquement sans l'assentiment du gouvernement central qui, en fait, les représente toutes;
- 4- la dualité canadienne est une interprétation québécoise du Canada. Celle-ci n'est pas perçue, voulue ni acceptée par la partie anglophone. (Voyez la tablette où gît le rapport Pépin-Robarts. Et par-dessus, on vient de déposer l'oraison funèbre de la Cour Suprême.);
- 5- la constitution canadienne est un fait politique anglophone. Elle ne peut être modifiée que sur l'assentiment du gouvernement fédéral et l'accord de sept provinces représentant les deux-tiers de la population. L'assentiment du Québec: on peut s'en passer!;
- 6- le Québec n'a jamais gagné positivement un seul débat depuis le début du siècle. Sa marge de manoeuvre et son autonomie n'ont cessé de se dégrader au fur et à mesure que le gouvernement fédéral devenait de plus en plus fort, incarnant le gouvernement central des provinces anglophones. Depuis 1867, le rapport initial d'une province contre quatre a été remplacé par un nouveau rapport de force d'un contre dix: le Québec, à un contre dix, est ligoté, prisonnier, incapable de diriger son avenir;
- 7- les *députés québécois* à Ottawa ne représentent plus le groupe francophone, ni leur province. Ils n'incarnent pas les aspirations nationales de l'ethnie francophone. Ils dépendent de leur Parti officiellement régi par la majorité anglo-canadienne. Quant aux *juges québécois*, leur rôle est de faire respecter les règles juridiques établies par Ottawa et appuyées par la Cour Suprême entièrement nommée par Ottawa. Cercle vicieux qui nous emprisonne, nous du Québec! Comment obtenir justice au-delà de la légalité établie par d'autres?;
- 8- il n'appartient plus aux Québécois, depuis le référendum

du 20 mai 1980, d'établir comment et à quelles conditions, économiques, sociales et culturelles, ils feront partie du Canada! Notre dépendance est presque totale;

- 9- le Canada, d'abord Confédération, puis fédération (depuis la première guerre), se dirige vers un centralisme gouvernemental rigide, machiavélique, impossible à vivre;
- 10- le seul peuple francophone qui a pris racine en Amérique, assiste depuis plus de cent ans à l'érosion inexorable de son pouvoir politique, à la réduction de son espace national et de son importance numérique;
- 11- grâce à la nouvelle constitution canadienne, les droits du Québec et de notre Assemblée nationale, surtout en matière de langue, d'éducation et d'économie, sont définitivement diminués. On veut nous «fondre» dans l'unité canadienne.

Conclusion

L'autodétermination du Québec, comme foyer national francophone, n'est plus affaire constitutionnelle canadienne. Elle dépendra, avant tout, de notre détermination collective et politique. Cette volonté doit déborder, surmonter, dépasser la simple légalité ou le simple juridisme.

Les politiciens actuels ont jeté le Québec dans une impasse, en ce qui regarde son développement et son avenir. Tout dépend maintenant de la volonté des Québécois et de leur exploration de nouvelles avenues politiques. Nous avons vécu d'illusions. Nous avons perdu du temps. Notre grignotement de droits politiques et notre étapisme se sont révélés un cul-de-sac juridique et constitutionnel. Notre histoire nous appelle à un nouveau cheminement politique.

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

ELLE FAIT PARTIE DU MOUVEMENT NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS

Le Québec fait-il encore partie du Canada?

par DENIS MONIÈRE, professeur
Sciences politiques, Université de Montréal.

Pour comprendre les réactions du Québec aux récentes négociations constitutionnelles, il faut faire un bref rappel historique de la position traditionnelle du Québec vis-à-vis du système politique canadien.

Un peu d'histoire

Depuis la conquête de 1760 et à l'intérieur des différents régimes politiques que le Canada a connus, les représentants politiques du Québec ont toujours défendu le principe de la dualité nationale. L'idée qu'il y avait un Canada et une nation canadienne n'a jamais reçu l'assentiment populaire des francophones. De ce point de vue l'unité canadienne ne pouvait reposer que sur une entente, un contrat, un pacte, entre les deux peuples fondateurs (on oubliait allègrement au XIX^e siècle et jusqu'à tout récemment l'existence des autochtones). C'est la théorie constitutionnelle qui prévaudra au Canada français, même si elle n'était pas formellement reconnue par la lettre de la Constitution.

On se fiait à l'esprit des Pères de la Confédération. Pour les nationalistes canadiens-français, il s'agissait de faire respecter la constitution et de résister avec détermination aux tentatives de centralisation. Il ne pouvait être question de modifier le partage des pouvoirs sans le consentement du Québec, qui était défini comme le foyer national des Canadiens-Français. Pendant que l'illusion du pacte entre les deux nations alimentait la rhétorique nationaliste, la réalité canadienne évoluait vers une plus grande centralisation, les autres provinces du Canada acceptant la prise en charge par le fédéral de champs de juridiction et de champs de taxation.

Le système politique canadien fut soumis à la pression de tendances centrifuges en raison des exigences contradictoires

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires
et d'économie, celle des entreprises
dont elle assure le personnel,
celle des gens qui réalisent des projets
et savent l'importance
de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié
ses services pour mieux répondre aux besoins
de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant
ou l'emprunteur de la caisse,
les membres de centaines de groupes
et des milliers d'autres personnes
qui ont recours aux services
de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses
une protection financière qui répond
aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec
tous ses assurés pour mieux les servir
à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**



suscitées par les transformations économiques et sociales survenues avec la crise de '29 et la seconde guerre mondiale. Pour les provinces anglophones qui n'avaient pas à prendre en charge le destin d'un peuple, ce rôle étant dévolu à l'État central, il était logique et naturel de confier à cet État les leviers de développement économique. Une politique nationale ne pouvait que leur être bénéfique, et même si les disparités régionales persistaient, cela pouvait constituer une raison supplémentaire de renforcer le pouvoir central. Mais il en allait autrement pour l'État du Québec qui, pour assumer les responsabilités d'un État moderne et devenir agent du développement collectif, fut poussé à revendiquer plus d'autonomie et plus de pouvoirs. La stratégie défensive des élites traditionnelles était devenue désuète. Elle s'avérait inefficace pour enrayer le processus de centralisation politique favorisé par les forces économiques continentales. Elle fut mise au rancart et remplacée par une stratégie offensive qui a correspondu à la Révolution tranquille et à la montée du nationalisme québécois. La modernisation du Québec exigeait une révision de la constitution. À partir de 1960, les dirigeants politiques québécois revendiquèrent un nouveau partage des pouvoirs.

Le révisionnisme constitutionnel

Au début des années 60, non seulement les parties traditionnels, comme le Parti libéral, remettaient-ils en cause la place du Québec dans la fédération canadienne, mais encore de nouvelles forces politiques faisaient leur apparition avec des projets politiques radicaux. Le R.I.N. et le F.L.Q. préconisaient l'indépendance du Québec, alors que la revue *Parti Pris* réclamait un Québec libre et socialiste. Pour sa part, le Parti libéral du Québec se donnait une image plus nationaliste avec le slogan *Maître chez nous*. L'équipe de Jean Lesage, pour faire face aux nouvelles responsabilités d'un État moderne, voulut engager un processus de révision constitutionnelle, afin de permettre au Québec de pouvoir affirmer sa compétence prioritaire dans le domaine de la sécurité sociale et développer ses relations avec la communauté internationale dans les domaines de sa juridiction. Le

Québec exigeait la possibilité de se retirer des programmes à frais partagés avec compensation fiscale.

Lesage-Johnson-Laurendeau

Le Québec voulait récupérer les pouvoirs de taxation. Jean Lesage, en 1963, réclamait de nouveaux arrangements fiscaux permettant au Québec de contrôler 25% des impôts sur les revenus des particuliers, 25% des impôts sur les compagnies et 100% des impôts sur les successions. Le nouveau dynamisme québécois porté par le Parti libéral est déjà teinté d'espoirs souverainistes. C'est Jean Lesage qui déclarait, en 1960: «La souveraineté du Québec reconnaît les besoins et les réalités de l'interdépendance, elle exclut la dépendance¹.» On voulait alors renégocier le partage des compétences au sein du fédéralisme canadien, de façon à pouvoir instituer un statut particulier pour le Québec.

Cette volonté de changement sera reprise par Daniel Johnson, élu premier ministre en 1966. Il résumait ainsi la position historique du gouvernement du Québec: «Au lieu de nous agriper à une constitution désuète qui dans ses dispositions comme dans ses silences ou dans les applications qu'on en fait s'avère incapable d'assurer la coexistence harmonieuse des deux communautés, nous proposons hardiment une nouvelle alliance qui permettrait à celles-ci de s'épanouir librement, chacune dans le sens de sa culture particulière et de coopérer ensemble dans l'égalité, à la gestion de leurs intérêts communs. Il n'y a pas de constitution qui tienne contre la vie d'une nation².»

Johnson critiquait vivement le pouvoir unilatéral d'Ottawa de définir les politiques fiscales et monétaires sans consultation avec les provinces. Afin de permettre au Québec de développer ses propres priorités, il revendiquait le contrôle de 100% des impôts sur le revenu des particuliers, 100% des impôts sur les profits des compagnies et 100% des impôts sur les successions. Johnson posait clairement l'alternative: l'égalité politique ou l'indépendance.

1. Voir Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, Montréal, Leméac, 1979, p. 17.

2. Cité par P. Gros d'Aillon, *Daniel Johnson*, Montréal, Stanké, 1979, p. 135.

À Ottawa, parallèlement à ces débats constitutionnels, on pensa que pour résorber la crise de l'unité canadienne, il suffisait de mettre en place un bilinguisme fonctionnel. Au lieu de reconnaître des pouvoirs au Québec, on développa une stratégie d'apaisement fondée sur la reconnaissance du droit des francophones à utiliser leur langue dans leurs relations avec les agences du gouvernement fédéral. On mit d'abord sur pied la Commission Laurendeau-Dunton pour contrer la poussée revendicative du Québec. Les commissaires conclurent à l'urgence d'agir, car, disent-ils, «Le Canada traverse la période la plus critique de son histoire depuis la Confédération. Nous croyons qu'il y a crise: c'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture soit un nouvel agencement des conditions d'existence.»

Les commissaires reconnaissaient le principe de l'égalité politique entre les deux peuples fondateurs et en faisaient une condition de réalisation de l'égalité individuelle. Avec l'arrivée au pouvoir de Trudeau et la mort d'André Laurendeau, on oublia les propositions d'égalité politique pour ne retenir que les recommandations concernant l'égalité linguistique individuelle. Mais les politiques de bilinguisme n'eurent pas les effets escomptés. D'une part, elles mécontentèrent de larges parties de l'opinion publique canadienne anglaise, qui estimèrent, avec raison, les coûts prohibitifs et les résultats médiocres. D'autre part, elles n'enrayèrent en rien les revendications autonomistes du Québec. La crise constitutionnelle canadienne s'aggravait.

J'ai rappelé ces quelques déclarations pour montrer, d'une part, que le nationalisme au Québec n'est pas un courant de pensée éphémère et superficiel. *C'est une constante de la vie collective des Québécois, qui est enracinée dans la situation de subordination politique de notre collectivité.* D'autre part, ce bref rappel des débats constitutionnels des années 60 montre que le projet du Parti québécois, de souveraineté-association et d'égalité politique, s'inscrit dans la continuité des positions québécoises traditionnelles sur la nécessité de modifier les rapports entre le Québec et le Canada. Le Québec désirait une nouvelle entente avec le Canada.

L'embâcle Trudeau

À partir de 1968, ce processus de redéfinition a été bloqué par le gouvernement fédéral, qui se servit des conférences fédérales-provinciales pour imposer sa conception d'un fédéralisme centralisé. L'État fédéral affirmait sa prépondérance sur les États provinciaux. Pour P.-E. Trudeau, le gouvernement canadien était d'un ordre supérieur, par rapport aux gouvernements provinciaux. Il devait être le seul à parler et à agir au nom de tous les Canadiens et devait être en mesure d'imposer ses vues aux provinces, même dans les domaines de juridiction provinciale.

Tous les gouvernements qui se succéderont à Québec seront incapables d'enrayer cette tendance, car ils étaient désormais isolés dans le jeu constitutionnel, les autres provinces se montrant peu intéressées à la réforme constitutionnelle. *Elles préféraient s'en remettre au gouvernement fédéral, trop heureuses de voir un francophone prendre le leadership du combat contre les prétentions québécoises.*

Ainsi, à la conférence interprovinciale de Toronto (1967), le gouvernement du Québec fut le seul à réclamer une révision constitutionnelle qui reconnaîtrait, par un nouveau partage des pouvoirs, la dualité canadienne. Cette perspective est clairement exprimée dans le document synthèse présenté par Daniel Johnson, qui faisait le point sur les revendications du Québec: «Il s'est passé que le Québec, point d'appui du Canada français, 1) remet en question la structure politique du pays, 2) demande un nouveau partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernements et exige, pour le Canada français, la reconnaissance concrète de droits égaux à ceux dont jouit depuis toujours le Canada de langue anglaise³.»

Mais, dès l'amorce du processus de révision constitutionnelle, la majorité des premiers ministres provinciaux rejeta la thèse des deux nations et confia au gouvernement fédéral le leadership de la réforme constitutionnelle. *Le poids du nombre dans la négociation constitutionnelle empêchait le Québec de faire prévaloir son point de vue.*

3. Cité par J.-L. Roy, *Le choix d'un pays*, Montréal, Leméac, 1978, p. 144.

En février 1968, débute une série de conférences fédérales-provinciales sur la constitution, qui aboutiront à l'isolement du Québec à la conférence de Victoria, en 1971. Dès le départ, les positions sont inconciliables. Alors que Daniel Johnson posait la question «de la dimension politique de l'égalité culturelle», P.-E. Trudeau s'opposait à la reconnaissance des droits collectifs du peuple québécois et croyait solutionner la crise canadienne en institutionnalisant les droits individuels. Dans sa perspective, l'unité canadienne ne pouvait s'accommoder d'un changement de statut politique pour le Québec. La reconnaissance du français comme langue officielle et le bilinguisme fonctionnel étaient à son avis suffisants pour régler le problème.

Bertrand et Bourassa

Jean-Jacques Bertrand, lors de la Conférence de février 1969, s'opposa au concept des districts bilingues et se trouva lui aussi isolé sur la question essentielle de la révision complète de la Constitution. Il formulait ainsi le point de vue du Québec: «L'important pour les Canadiens-Français du Québec, ce n'est pas de pouvoir individuellement parler leur langue même dans les régions du pays où elle a très peu de chances d'être comprise; c'est de pouvoir collectivement vivre en français, travailler en français, se construire une société qui leur ressemble... S'il y a crise au Canada, ce n'est pas parce qu'il s'y trouve des individus qui parlent des langues différentes, c'est parce qu'il s'y trouve deux collectivités, deux peuples, deux nations dont il faut harmoniser les rapports⁴.»

Mais les gouvernements des neuf autres provinces furent insensibles à cette argumentation et rejetèrent le principe d'un statut particulier pour le Québec. De son côté, le gouvernement fédéral refusait de concéder aux provinces de nouveaux pouvoirs et de nouvelles sources de revenus. Il proposait même d'accroître ses pouvoirs dans le domaine de la sécurité sociale au nom de l'intérêt national.

Claude Ryan dans *Le Devoir* s'insurgea contre cette proposition, en soutenant que le Québec devait refuser ce

4. Cité par J.-L. Roy, *Ibid.*, p. 185.

projet fédéral qui menaçait l'affirmation de la personnalité distincte du Québec. Il était clair pour tous que la réforme de la constitution allait se faire dans le sens d'une centralisation accrue, parce qu'Ottawa voulait exercer un plus grand contrôle sur l'économie. Ainsi, à la conférence de décembre 1969, toutes les provinces, à l'exception du Québec, reconnurent au gouvernement canadien le droit d'effectuer des paiements de transfert aux individus.

Pour les provinces anglophones, de même que pour P.-E. Trudeau, le gouvernement canadien est supérieur aux autres ordres de gouvernement. Il doit donc avoir le pouvoir de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens et d'imposer ses vues aux provinces, lorsque l'intérêt national est en jeu. Pour le premier ministre du Québec comme pour ses prédécesseurs, le Québec était souverain dans ses domaines de juridiction. *Il n'était pas question d'accepter le principe de la primauté de l'autorité fédérale.*

Ainsi, la conférence de Victoria déboucha sur une impasse. Même si Robert Bourassa se montre plus conciliant en n'exigeant plus un nouveau partage de l'ensemble des pouvoirs et des ressources comme préalable au consentement québécois au renouvellement de la constitution, il maintient toutefois comme exigence la reconnaissance de la primauté législative du Québec dans le champ des politiques sociales. Le premier ministre Trudeau allait refuser cette exigence constitutionnelle du Québec. À cette époque, Claude Ryan mettait en garde le premier ministre du Québec contre toute concession qui ne serait pas approuvée formellement par le peuple: «M. Bourassa doit-il insister pour que son Parlement soit associé à un titre plus responsable que celui de «rubber stamp» à l'étude des documents dont il a été saisi? Il doit également informer ses interlocuteurs qu'une Constitution nouvelle ne saurait engager le Québec tant qu'elle n'aura pas été approuvée formellement et explicitement par le peuple lui-même⁵.»

Il reconnaissait ainsi un droit de veto à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec sur tout changement constitutionnel.

5. *Le Devoir*, 31 mai 1971. Voir J.-L. Roy, *Ibid.*, p. 233.

Le premier ministre Bourassa se retrouva isolé comme ses prédécesseurs. La thèse québécoise impliquait le contrôle exclusif par le Québec des allocations familiales, des allocations pour la formation de la main-d'oeuvre et de la politique du supplément au revenu garanti. C'était la reconnaissance de «l'opting out» avec compensations financières. Cette position sera reprise par le gouvernement Lévesque, dix ans plus tard. Mais elle recevra, tout comme en 1971, une fin de non-recevoir de la part de P.-E. Trudeau, dont les thèses à ces deux occasions, ont été appuyées par les neuf premiers ministres des provinces anglophones.

Cette brève rétrospective de l'histoire politique est révélatrice de la dualité canadienne et montre à l'évidence que le Québec n'est pas une province comme les autres. *Les représentants politiques du Canada anglais ont toujours favorisé une conception unitaire du fédéralisme. Seul le Québec a résisté aux tendances centralisatrices et a défendu avec constance, et quel que soit le parti au pouvoir, l'autonomie provinciale.*

Le coup de force constitutionnel

Les analystes, éditorialistes et hommes politiques du Québec ont qualifié le rapatriement unilatéral de la Constitution de coup d'État ou encore de coup de force constitutionnel⁶, voulant ainsi manifester leur indignation et souligner le caractère illégitime de la nouvelle constitution canadienne. *Au Québec, on estime que cette constitution repose sur des assises artificielles et fragiles, parce qu'elle pêche contre la nature de la réalité canadienne, qu'elle va à l'encontre des tendances historiques et enfin qu'elle repose sur l'oppression nationale des peuples québécois, acadiens, inuit et amérindiens.*

L'éditorialiste Michel Roy exprimait le point de vue de la plupart des Québécois, lorsqu'il analysait le débat constitutionnel: «Il remet en question le contrat fédéral, la notion classique du fédéralisme canadien fondé sur le partage, l'équilibre entre les ordres de gouvernement. Ce projet est pour le Québec une sorte d'agression en vertu de laquelle les

6. Voir l'éditorial de Jean-Louis Roy dans *Le Devoir* du 24 mars 1981.

francophones qui nous gouvernent à Ottawa s'efforcent d'altérer la nature du Canada, de nier ses réalités humaines et culturelles et de réaliser la quadrature insensée du cercle canadien. Il y a pire encore; ces hommes, et le premier d'entre eux surtout, croient servir les intérêts supérieurs de leur collectivité québécoise. Rarement le véritable fédéralisme canadien asymétrique et diversifié aura-t-il été si mal compris⁷. »

Tôt ou tard, la réalité reprendra ses droits et il faudra refaire cet édifice construit sans l'accord du Québec. Ce n'est pas en niant l'existence d'un des peuples fondateurs qu'on résoudra la crise politique canadienne.

Cette constitution est le fruit d'un rapport de forces particulier, conjoncturel et éphémère. Elle a été portée à bout de bras par le gouvernement libéral, qui a profité de la faiblesse du Québec à la suite de l'échec référendaire et des négociations sur les ressources énergétiques avec certaines provinces canadiennes, pour imposer sa conception centralisatrice du Canada.

Trudeau et Chrétien ont utilisé les contradictions de la réalité canadienne pour faire leur oeuvre, mais *celle-ci risque de ne pas leur survivre, car le Canada sortira bientôt de l'âge des illusions et de la mystification politique qui découle du monopole politique qu'ont les libéraux au Québec.*

Si le Québec n'était pas une société distincte, si les électeurs québécois ne manifestaient pas paradoxalement leur nationalisme en soutenant des fédéralistes francophones à Ottawa, autrement dit, si le suffrage populaire se répartissait entre les trois partis canadiens dans la même proportion que dans le reste du Canada, jamais le parti libéral n'aurait occupé la place prépondérante qu'il a eue dans la vie politique canadienne. Les Québécois se sont sentis bernés par les libéraux et s'ils ont une formule de rechange crédible lors de la prochaine élection fédérale, ils modifieront leur allégeance politique, pour désavouer une Constitution qui s'est faite sans eux et sans tenir compte de leur existence comme peuple et société distincte.

7. Michel Roy, *Le Devoir*, 16 janvier 1981.

Pour comprendre l'animosité quasi unanime des leaders d'opinion québécois envers le rapatriement de la constitution, il faut se rappeler que le premier ministre canadien, lors de la campagne référendaire, avait promis formellement un fédéralisme renouvelé et que cette promesse était défendue avec naïveté par les porte-parole du Non, qui clamaient qu'un non au référendum signifiait que le changement allait se situer entre le statu quo et le projet de souveraineté-association. Les Québécois ont été trompés et de nombreux partisans du fédéralisme ont dénoncé la réforme constitutionnelle du gouvernement Trudeau, parce qu'elle a été faite unilatéralement et qu'elle confère au seul gouvernement fédéral le pouvoir de décider des questions essentielles.

Forget — Décary — Évêques

Ces fédéralistes sincères estiment que la démarche constitutionnelle du gouvernement Trudeau «traduit une philosophie qui répugne à la nature même du fédéralisme⁸». Pour sa part, le député libéral Claude Forget déclarait: «Si le consentement des provinces n'est plus nécessaire, autant dire que le fédéralisme n'existe plus⁹». Enfin, pour Robert Décary, les Québécois ont senti que le projet Trudeau «ne correspondait pas à leur nature propre, leur était étranger, ne respectait pas leur différence¹⁰».

Pour leur part, les évêques du Québec estiment que le rapatriement unilatéral de la Constitution menace les droits acquis et laisse présager un partage des pouvoirs qui risque de ne pas être équitablement définis. À leur avis, «la paix sociale ne pourrait être bâtie sur une constitution qui n'a pas obtenu l'accord des parties contractantes... toute modification substantielle de la constitution pour des motifs enracinés dans la dualité fondamentale du pays requiert l'accord du Québec¹¹».

Ainsi, aux yeux de ces intervenants, seul l'accord du Québec pourrait donner à une nouvelle constitution la légitimité

8. Vincent Prince, *La Presse*, 14 janvier 1981.

9. *Le Soleil*, 5 octobre 1981.

10. *Le Devoir*, 12 juin 1981.

11. *Le Devoir*, 3 février 1981.

mité nécessaire et cet accord dépend de la reconnaissance institutionnelle du Québec comme société distincte. Les partisans du fédéralisme asymétrique ont été trahis par M. Trudeau et les représentants politiques du Canada et voudront certainement sanctionner négativement ceux qui ont approuvé ce coup de force, afin d'invalidier une réforme qu'ils considèrent comme illégitime.

La négociation constitutionnelle devra probablement être reprise et, cette fois, la négociation se fera peut-être d'égal à égal entre les peuples du Canada. En somme, *on peut dire qu'actuellement le Québec ne reconnaît pas la légitimité de la nouvelle constitution, parce qu'elle a été élaborée au mépris de la plus élémentaire démocratie, au mépris de l'histoire et au mépris des besoins et des intérêts du peuple québécois.* À notre avis, le rapatriement unilatéral de la constitution aura contribué à aggraver la crise de légitimité de l'État canadien.

Une constitution contre les peuples et sans eux

Les Québécois sont constants dans leurs attitudes. En 1867, les leaders nationalistes, qu'on appelait les Rouges, mettaient le gouvernement canadien au défi de soumettre l'approbation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord à l'électorat. La constitution de 1867 a donc été entérinée par les membres du Parlement, qui n'avaient aucun mandat pour ce faire. Elle s'est faite au-dessus des citoyens, sans que ceux-ci ne soient consultés.

L'histoire se répète en 1981, car ni le gouvernement libéral du Canada ni les représentants des gouvernements provinciaux n'avaient de mandat pour faire une nouvelle constitution. «Ce gouvernement issu du scrutin de février 1980 n'avait pas reçu le mandat de procéder ainsi par une action unilatérale. Ce gouvernement élu par 43% des suffrages exprimés, et qui n'est pas représenté dans l'Ouest, n'a pas eu la mission de transformer le régime canadien¹².»

Il y a donc un vice de forme dans l'élaboration de la nouvelle constitution. En effet, toute constitution est un

12. Michel Roy, *Le Devoir*, 16 janvier 1981.

contrat et, dans le cas de régimes fédéraux, toute constitution est non seulement contrat entre individus, mais aussi contrat entre États. Ainsi, lorsqu'on veut modifier une constitution fédérative, les États et les peuples doivent y participer.

Le Québec a invoqué une autre objection de principe au rapatriement de la constitution, à savoir: qu'on ne pouvait demander à un Parlement étranger d'adopter une charte des droits et une formule d'amendement. La position du gouvernement canadien était à tout le moins contradictoire, sinon de mauvaise foi, puisqu'au nom de l'indépendance du Canada et de la fin du lien colonial, on demandait au Parlement de Westminster de modifier les règles fondamentales du système politique canadien. Cette situation était absurde et ridicule, car si on voulait élaborer une nouvelle constitution, il n'était nullement besoin de rapatrier la vieille loi de 1867.

À la limite, un rapatriement sans charte ni formule d'amendement aurait pu être acceptable pour le Québec. Mais Ottawa, pour sortir de l'impasse constitutionnelle, devait faire appel à l'étranger, étant donné la résistance des provinces et l'incertitude du verdict populaire. L'unité canadienne ne pouvait être préservée dans le débat constitutionnel qu'à la condition de faire abstraction de la réalité canadienne et de demander à des étrangers de décider à notre place.

En plus de ces objections préliminaires, les représentants du Québec ont aussi invoqué des arguments historiques, pour expliquer leur opposition au rapatriement unilatéral de la constitution. Il faut, à cet égard, se rappeler que depuis 1960, tous les gouvernements du Québec qui ont participé aux négociations constitutionnelles ont adopté une position identique, consistant à considérer le rapatriement comme un geste purement symbolique et qui devait conclure une entente négociée sur le partage des pouvoirs et la formule d'amendement. La révision de la constitution et l'accord unanime des provinces étaient deux préalables au rapatriement. Ainsi, en 1965, avec le rejet de la formule Fulton-Favreau et, en 1971, à la conférence de Victoria, le veto du Québec avait été reconnu par tous les partenaires de la négociation constitutionnelle.

Le droit de veto

La question du droit de veto a été au centre du débat constitutionnel, qui s'est rapidement transformé en guérilla juridique opposant, dans un premier temps, les provinces dissidentes et Ottawa puis, à la suite du «complot nocturne», le Québec et le reste du Canada.

Les représentants du Québec aux diverses conférences constitutionnelles ont toujours insisté sur la nécessité de s'entendre sur une formule d'amendement qui respecte les droits collectifs des deux nations. Il s'agissait de trouver une formule qui empêche la domination numérique de se transformer en domination politique. La minorité francophone ne pouvait être protégée que si le seul gouvernement francophone d'Amérique avait le pouvoir de s'opposer à un amendement constitutionnel portant précisément atteinte aux droits de la minorité. Cela aurait été une façon de reconnaître le Québec comme société distincte et de préserver l'autonomie provinciale. Priver le Québec de son droit de veto, c'était considérer le Québec comme une province comme les autres. C'était lui enlever son statut de représentant légitime de la collectivité francophone et sa capacité de négocier, à ce titre, d'égal à égal.

La reconnaissance du droit de veto, du point de vue québécois, était une condition fondamentale pour maintenir un équilibre au sein de la fédération canadienne entre les deux peuples fondateurs. Toute autre formule d'amendement ne pouvait qu'instituer la raison du plus fort et faire prévaloir la dynamique du nombre, i.e., soumettre la minorité à la majorité. En institutionnalisant le pouvoir du nombre comme mécanisme de changement constitutionnel, on rend illusoire et aléatoire toute garantie constitutionnelle, car dans ce nouveau contexte, le Québec et les francophones seront à la merci des décisions du Canada anglais. La loi de la majorité peut devenir aveugle, brutale et tyrannique. Elle représente une menace permanente pour le respect de nos droits collectifs incarnés par l'autonomie provinciale.

Au lieu d'être des rapports d'égalité, dans le nouveau contexte constitutionnel, les rapports entre les nationalités

seront des rapports d'oppression. L'enjeu de ce débat portait sur la définition même de la société canadienne. *En imposant de façon unilatérale une nouvelle constitution, les politiciens canadiens ont choisi de nier l'existence du peuple québécois.* Ils ont décidé de nous réduire, comme collectivité, au simple statut de groupe minoritaire, tout juste un peu plus important que les autres. Ils ont opté pour une vision du Canada où il y a un seul peuple composé d'une multitude d'individus ayant des caractéristiques ethniques ou linguistiques différentes, qu'ils peuvent faire valoir en invoquant des droits individuels, mais non pas des droits collectifs. Cette conception d'un Canada «melting pot» était inacceptable pour le Québec, qui refusa de donner son accord à la résolution du Parlement canadien.

Cette position a été jugée d'autant plus odieuse que le gouvernement du Québec avait manifesté beaucoup d'ouverture d'esprit dans les négociations constitutionnelles avec les autres provinces, en proposant une formule originale qui, tout en procurant au Québec les mêmes avantages qu'un droit de veto, permettait au reste du Canada de réaliser les ajustements constitutionnels qui lui sont nécessaires.

Le Québec ne voulait pas empêcher systématiquement tout changement désiré par le reste du Canada. *Les négociateurs québécois ont donc proposé une formule d'amendement sans droit de veto, mais avec un droit d'opting out avec compensations financières.* Cette proposition a été faite afin de favoriser la bonne entente entre le Canada et le Québec et de rendre effectif et opérationnel le statut particulier du Québec. Ces objectifs n'étaient malheureusement pas partagés par les premiers ministres des provinces et du Canada, qui négocièrent *en cachette* un accord qui excluait le Québec.

La Cour suprême du Canada avalisa le coup de force constitutionnel, en statuant que rien, dans la loi de 1867, n'interdisait au Parlement canadien d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du nord sans le consentement unanime des provinces. Ce jugement legaliste, au-dessus des réalités sociologiques, donnait le feu vert au rapatriement unilatéral de la constitution. La légalité de la procédure suivie ne pouvait être contestée, car rien en droit et en loi ne l'interdisait. Par

ailleurs, ce jugement à la Salomon ajoutait que la démarche du gouvernement fédéral niait les conventions existantes. Dès lors, même si le rapatriement unilatéral était techniquement légal, sa légitimité demeurerait problématique. Les juges renvoyaient ainsi les politiciens à leurs responsabilités.

Il est certain que sur le plan politique la question du droit de veto n'est pas réglée. Elle risque de surgir très bientôt, à l'occasion de la prochaine rencontre des premiers ministres sur le statut des Amérindiens. Il est probable que le Québec restera en dehors du Canada sur le plan constitutionnel, tant que ce droit ou un équivalent n'aura pas été reconnu. C'est là une condition préalable à toute reprise de la participation québécoise aux travaux sur la constitution, qui viennent à peine d'être entamés.

Si cette impasse n'est pas dénouée, le Canada se fera inéluctablement sans le Québec, car *pour les représentants du Québec, céder sur cette question, c'est se nier soi-même*. On peut donc prévoir qu'à court terme le gouvernement québécois mettra la bonne foi des partenaires canadiens à l'épreuve, en demandant au gouvernement fédéral et aux législatures provinciales d'accorder un droit de veto au Québec.

Si les réponses sont positives, le Québec reviendra à la table des négociations pour continuer la réforme constitutionnelle. Cela signifierait que la formule d'amendement fondée sur la loi du nombre ne vaudrait plus et qu'on reviendrait à une conception plurinational du fédéralisme canadien. Si la réponse était négative, cela creuserait encore davantage le fossé entre le Québec et le Canada. Dès lors, le fédéralisme coopératif serait irrémédiablement compromis et l'électorat québécois n'aurait plus qu'à choisir entre sa disparition en tant que collectivité dans un Canada unitaire ou sa souveraineté politique.

Tout compte fait, il est plausible de penser que le rapatriement de la constitution aura favorisé l'accession du Québec à la souveraineté.

La Charte des droits

Le Québec s'est aussi opposé au contenu de la Charte des droits, parce qu'en raison du caractère vague et général de ses articles, cette charte laisse beaucoup de place à l'interprétation. *Elle opère ainsi un transfert de pouvoir de l'instance politique à l'instance judiciaire, ce qui restreint considérablement le processus démocratique et l'application du principe de la responsabilité gouvernementale.*

Elle risque d'instituer le gouvernement par les juges. Les tribunaux ne sont plus simplement appelés à juger de la constitutionnalité des lois, ils doivent en plus se prononcer sur leur rationalité. Ils ont désormais le pouvoir d'évaluer la sagesse des législateurs et de limiter l'initiative des représentants du peuple, *ce qui peut équivaloir à une mise en tutelle du pouvoir législatif.* En vertu de l'article 1 de la Charte, ce sont les tribunaux qui sont désormais habilités à décider de restreindre les droits et libertés. De plus, cette charte affecte les droits des provinces et en particulier leurs responsabilités législatives. Elle signifie, à toutes fins pratiques, la fin de l'autonomie provinciale et l'abolition des compétences exclusives des provinces.

L'application de la Charte pourrait rendre inopérantes une centaine de lois québécoises qui ont pour effet de protéger certaines catégories de résidents québécois. Ces lois n'ont aucun caractère discriminant sur le territoire québécois: elles visent surtout à empêcher une concurrence inégale dans certains secteurs économiques particulièrement vulnérables. Ainsi, par exemple, dans le domaine de l'édition: les éditeurs qui veulent être admissibles aux subventions gouvernementales doivent obtenir leur agrément et celui-ci n'est accordé qu'à des éditeurs résidant et versant des impôts au Québec. Des éditeurs de Toronto pourraient se sentir lésés par ce règlement et invoquer la Charte pour le rendre inconstitutionnel, dans la mesure où tous les citoyens canadiens doivent être traités de la même façon par les gouvernements provinciaux.

Il existe au Québec de nombreuses autres catégories de citoyens qui sont protégés par de semblables lois ou règlements: les courtiers, les entrepreneurs en construction, les

acheteurs de terre agricole, les agents de voyage, les libraires, les agents d'assurance, les chauffeurs de taxi, les travailleurs de la construction, etc.

Ainsi, l'article 6 permettant la libre circulation des travailleurs à travers le Canada a été vivement dénoncé par les syndicats. L'application de cet article pourrait signifier la perte de milliers d'emplois pour des Québécois dans l'industrie de la construction. En effet, depuis 1978, le Québec a adopté une politique protectionniste dans ce secteur particulier, afin de rendre les relations de travail moins conflictuelles. Ainsi, le Québec risque de perdre son droit de réglementer l'accès aux professions, si sa réglementation se révèle plus contraignante, pour des raisons linguistiques, que celle d'une autre province. Les provinces ne seraient plus libres de donner priorité à leurs résidents, dans leurs programmes de soutien à l'emploi.

Mais c'est au chapitre des droits linguistiques que la Charte affecte le plus l'autonomie provinciale et que les droits du Québec sont le plus menacés. Plusieurs observateurs de l'évolution constitutionnelle du Canada ont constaté que la Charte concoctée par Trudeau et Chrétien visait essentiellement à rendre inconstitutionnels certains articles de la loi 101. Il s'agissait d'obliger le Québec à remplacer la clause Québec par la clause Canada dans sa politique d'admissibilité à l'école anglaise, ce qui a pour effet de priver le Québec de son autonomie linguistique.

En vertu de la charte fédérale, les personnes suivantes auraient un droit strict à l'école anglaise subventionnée: les enfants de citoyens canadiens de langue maternelle anglaise; les enfants de citoyens qui ont fait leurs études primaires en anglais au Canada et les enfants de citoyens qui étudient ou ont étudié en anglais au primaire ou au secondaire au Canada, ainsi que leurs frères et soeurs. La Charte permet ainsi l'accès à l'école anglaise aux immigrants, une fois qu'ils seront devenus citoyens canadiens, ce que voulait empêcher la loi 101. Dans une étude démographique réalisée par le Conseil de la langue française, on a évalué que l'application de la Charte allait augmenter au *minimum* les effectifs des classes anglaises de 14,7% à 16,2%.

La clause Canada n'est pas en soi inacceptable pour le Québec, car le gouvernement québécois avait déjà proposé par le passé des accords de réciprocité aux premiers ministres des autres provinces, qui avaient alors refusé de donner aux francophones de leur province respective des droits comparables à ceux que le Québec reconnaît à la minorité anglophone.

Ce que le Québec juge inacceptable, c'est de perdre le contrôle sur ses propres politiques linguistiques et éducatives et que les francophones des autres provinces ne soient pas traités sur le même pied que les Canadiens-Anglais, au Québec. En effet, la Charte protège la minorité anglaise du Québec, qui n'avait pas besoin de l'être puisque ses droits étaient pleinement reconnus par la loi 101; à l'inverse, elle ne protège aucunement la minorité francophone de l'Ontario, qui jouit du privilège de ne pas se soumettre au bilinguisme institutionnel et à l'article 133 de la Constitution.

Autrement dit, la clause Canada fonctionne à sens unique: elle ne s'applique qu'aux Canadiens-Anglais venant vivre au Québec: elle ne fonctionne pas pour les francophones de l'Ontario ni pour les Québécois qui iraient vivre dans d'autres provinces canadiennes. Ainsi, un Ontarien qui viendrait vivre à Montréal aura plus de chances de faire inscrire ses enfants dans une école anglaise publique qu'un Québécois qui irait s'installer à Toronto ne pourrait le faire dans une école publique française. C'est l'Ontario, maintenant, qui jouit d'un statut particulier, puisque c'est la seule province qui pourra décider ou non de devenir bilingue.

La Charte des droits est le fruit du cynisme du gouvernement Trudeau, qui a troqué les droits du Québec et des francophones parce qu'il avait besoin de l'appui du gouvernement Davis pour effectuer le rapatriement de la Constitution¹³. Cette Charte est inique, car elle crée plusieurs catégories de citoyens qui ne sont pas égaux devant la loi. Il y a deux poids, deux mesures dans le respect des droits linguistiques. *Ce fait a été reconnu par le commissaire aux langues officielles, Max Yalden, qui a dénoncé l'inégalité*

13. Voir *Le Devoir*, 6 février 1981.

entre les Canadiens qui résultait de la Charte des droits. À son avis, la condition exigée pour donner l'enseignement dans leur langue aux groupes minoritaires, celle qui concerne le nombre, est injuste et insultante pour les minorités¹⁴.

Les paradoxes, les lacunes et les contradictions ne manquent pas dans cette Charte et sont particulièrement flagrants, lorsqu'il s'agit des droits des francophones. L'esprit et la lettre de la Charte insistent sur la reconnaissance des droits individuels et refusent d'admettre l'existence de droits collectifs. Et pourtant, lorsqu'il s'agit de déterminer comment ces droits individuels seront mis en vigueur et comment les francophones pourront s'en prévaloir, on institue un critère de nature collective, qui limite en fait la portée réelle de la Charte. Les francophones ne pourront exercer leurs droits que lorsque le nombre le justifie. Ne reconnaît-on pas ainsi, de façon implicite, que l'exercice d'un droit est fonction d'un rapport de forces et qu'il ne peut être garanti par une constitution?

Et pourtant, toute la Charte est une ingénieuse machine juridique qui tente précisément d'empêcher les francophones d'instituer un rapport de forces qui leur serait favorable, en refusant de leur reconnaître un lieu de pouvoir où ils seraient majoritaires. Au contraire, *la Charte consacre leur statut de groupe minoritaire dans une structure politique où ils sont privés de tout contrôle sur leur devenir collectif*.

Dans cette perspective, on serait porté à croire que la logique des droits individuels est une astuce idéologique par laquelle on tente d'occulter les différences et de laminer les capacités de résistance au processus d'uniformisation. Cette mystification a été dénoncée en ces termes par un groupe d'intellectuels québécois: «Aucun individu, groupe ou société minoritaire ne saurait faire reposer ses droit sur des garanties strictement individuelles. Que peuvent bien signifier par exemple, les droits individuels pour une femme prolétaire, noire et homosexuelle dans une société qui ne reconnaîtrait collectivement aucun droit particulier à ses travailleurs, à ses femmes, à ses minorités? Ou encore que peuvent bien signifier

14. *La Presse*, 27 avril 1981.

les droits d'un autochtone quand son statut légal reste celui d'un pupille de l'État? Et que peuvent bien signifier les droits individuels d'un francophone hors-Québec à parler sa langue lorsqu'il ne peut faire dispenser l'enseignement français à ses enfants qui «là où le nombre le justifie» et que de surcroît, il ne pourra jamais ni vivre ni gagner sa vie dans sa propre langue?¹⁵.

Conclusion

La fameuse loi de l'équilibre, du *check and balance*, qui faisait supposément la supériorité du fédéralisme sur les autres formes de régimes politiques, a été évacuée. On l'a remplacée par le *principe impérial* inscrit dans le nouveau statut du gouvernement fédéral, qui est désormais le seul gouvernement national, les autres paliers de gouvernement ayant un statut inférieur, devant servir de courroie de transmission ou d'exécutant des ordres et priorités législatives du gouvernement central. *La nouvelle constitution fait pour ainsi dire disparaître la souveraineté des provinces dans leurs champs de juridiction.*

La souveraineté politique n'est plus partagée entre deux niveaux de gouvernement comme dans l'Acte de l'Amérique britannique du nord: elle est accaparée par l'État central, qui, pour reprendre l'expression de M. Trudeau, doit être le seul à parler et à agir au nom de tous les Canadiens. La nouvelle constitution vient donc imposer le sceau de la légalité sur le processus de centralisation de l'État canadien au mépris des traditions, des conventions et des droits des peuples.

Certes, par la force des choses, le Québec fait encore partie du Canada. Il est encore légalement soumis à l'autorité de l'État canadien. Mais à l'occasion du rapatriement de la constitution, beaucoup plus d'ailleurs que durant la période référendaire, il y a eu rupture politique et psychologique entre le Québec et le Canada, car le contrat implicite ou fédéralisme coopératif a été rompu à la fois par les provinces anglophones et par le gouvernement fédéral.

15. P. Chamberland, M. Lalonde, D. Monière, H. Pelletier-Baillargeon, «Légitime défense», dans D. Monière, *Pour la suite de l'histoire*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1982, p. 147-168.

La nouvelle constitution, d'un point de vue québécois, ne peut pas être reconnue comme légitime, d'une part, parce qu'elle a été conçue et rapatriée sans l'accord du Québec, et d'autre part, parce qu'elle procède d'une vision unitaire du Canada qui nie le caractère spécifique de la société québécoise et l'existence des droits collectifs des francophones.

Le Québec s'est donc senti doublement trahi par le Canada. On peut prévoir que le nouveau contexte constitutionnel fera baisser le niveau des soutiens envers la communauté canadienne et envers le système fédéral, et au fur et à mesure que les dispositions de la nouvelle constitution seront mises en vigueur, le sentiment d'aliénation des Québécois s'intensifiera.

La nouvelle constitution n'a pas réduit la gravité de la crise politique canadienne. Elle a plutôt *rigidifié* les rapports Québec-Canada et rendu les compromis plus difficilement réalisables. Il appartient maintenant aux responsables politiques du Canada de faire un geste de conciliation, en reconnaissant un droit de veto au Québec. Le gouvernement du Québec, pour être logique avec sa démarche antérieure, devra poser cette exigence fondamentale comme condition préalable à toute participation à des conférences constitutionnelles.

Il devra, à cet égard, demander au gouvernement canadien de déposer un projet de loi en ce sens à la Chambre des Communes, afin de modifier la formule d'amendement, ce qui exigera par la suite le consentement de toutes les autres législatures provinciales. Sous couvert de réaliser l'unité, *cette constitution a, en fait, rejeté le Québec du Canada*. C'est à ce dernier de fournir la preuve qu'il tient à rapatrier le Québec dans la Confédération¹⁶.

16. Tous les italiques et plusieurs sous-titres sont de la rédaction.

LES VOYAGES HONE INC.

Albert Ricard, président et directeur général

*«Heureux qui, comme Ulysse,
a fait un long voyage»*1460, avenue Union
Montréal H3A 2B8
(514) 845-8221**SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES**

612, rue St-Jacques

Montréal H3C 3Y8

288-8276

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3**JACQUES POITRAS
YVES POITRAS**Poitras, Larue, Rondeau Inc.
courtiers en assurances7190, boul. St-Michel
Bureau 101
Montréal H2A 2A5
376-1280**BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.**

Jean Brassard, prés.

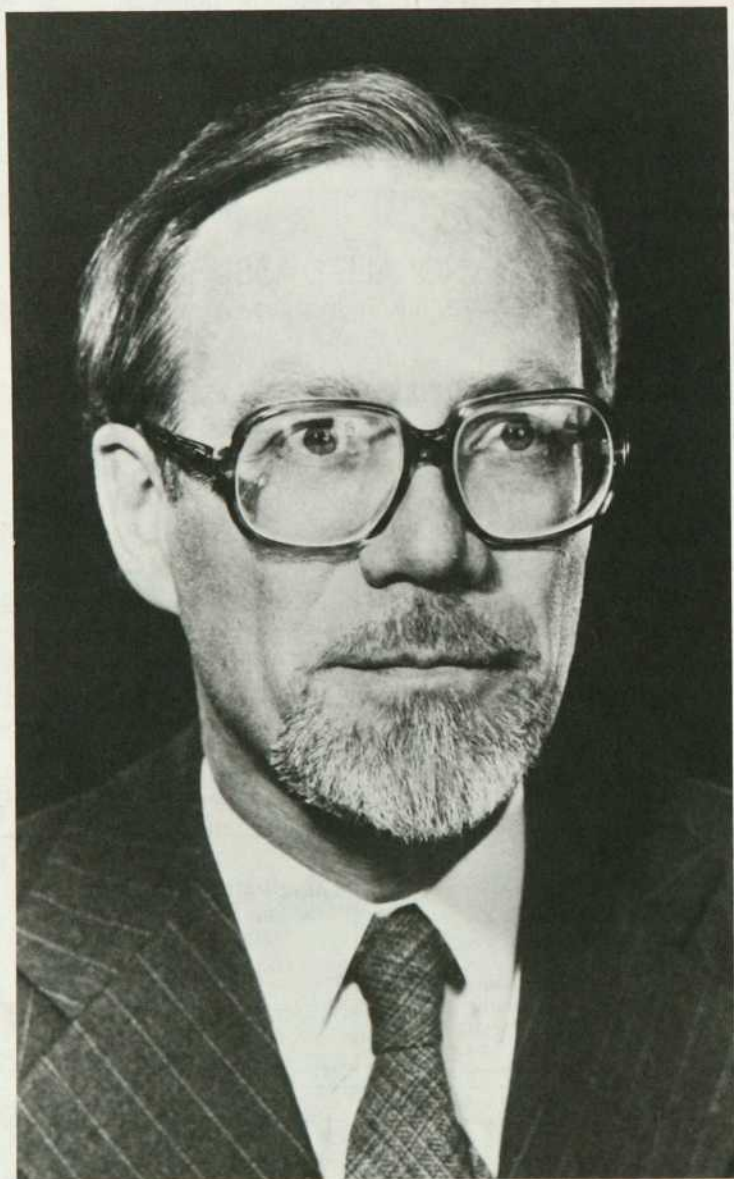
256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628**La Boutique Le Patrimoine Inc.**

Mercerie, tailleur

*Gilles Maille, prop.*Habits sur mesures
Location d'habit de gala et de marié6990 rue St-Hubert
Montréal
273-2523**BRISSON, GUÉRIN
& ASSOCIÉS**

comptables agréés

5835 boul. Léger
Bureau 200
Montréal-Nord H1G 6E1
323-8602**LAINE PAUL GRENIER ENR.**Spécialité
laine du Québec2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154**GUY BERTRAND, avocat
BERTRAND, OTIS,
GRENIER, BLANCHET**42 rue Ste-Anne,
Suite 200**ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE**Quincaillerie en gros
exclusivement4115, rue Ontario Est
Montréal H1V 1J8
524-7541



M. Jacques-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales.

Rencontre de Pierre Nadeau et de Jacques-Yvan Morin

Ministre des affaires intergouvernementales, à
Radio-Québec.
Vendredi, 15 octobre 1982.

Pierre Nadeau: Le Québec vient-il de décider de tenter un grand coup du côté des États-Unis? Bien sûr, ce n'est pas d'hier que le Québec entretient des délégations commerciales en ce grand pays, à notre porte sud. Mais ces bureaux étaient souvent les parents pauvres des rutilantes représentations diplomatiques de Londres, surtout de Paris.

Pas encore remis du *knock out* constitutionnel encaissé en novembre dernier, le ministère des Affaires intergouvernementales (l'*Aff.-inter*, en jargon administratif) semble avoir décidé de reviser ses priorités en accentuant sa *vocation économique*. C'est, en tout cas, ce qui se dégage des toutes dernières déclarations de mon invité, ce soir.

Bonsoir, monsieur Morin.

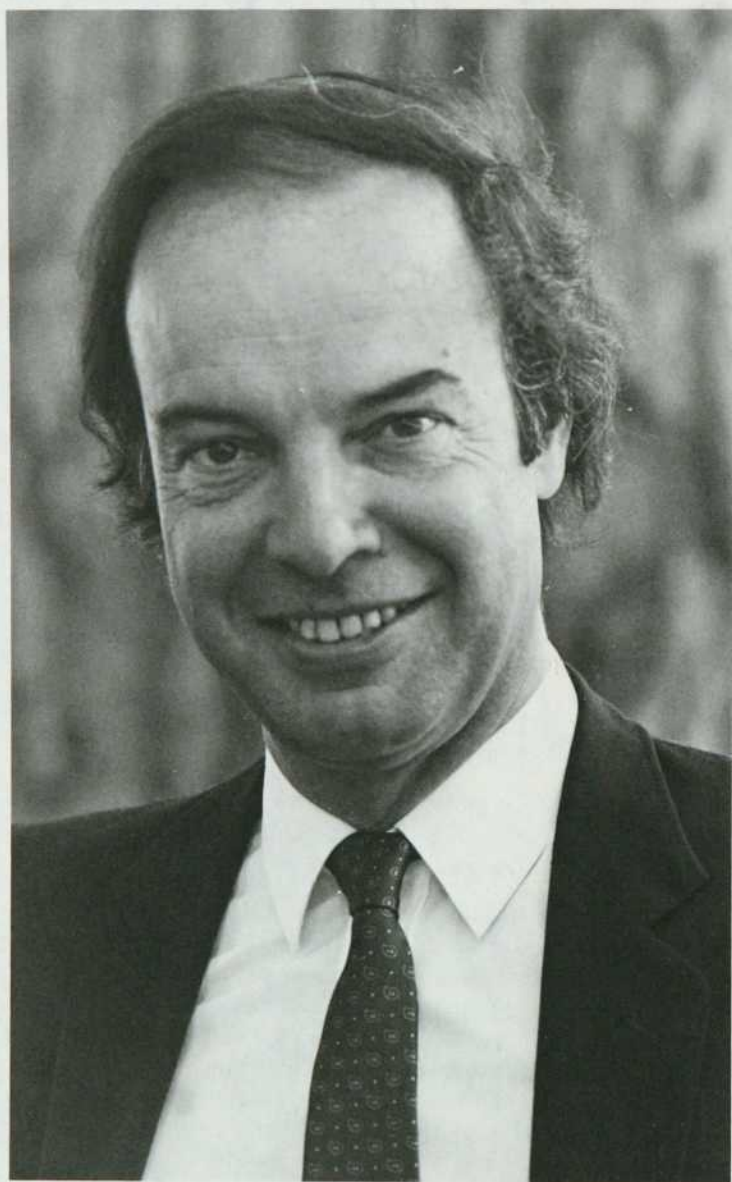
J.-Y. Morin: Bonsoir.

Pierre Nadeau: Ce matin même, vous déposiez un document sur l'action de votre ministère en ce qui concerne l'ouverture des bureaux à l'étranger.

J.-Y. Morin: Ce document est une description concrète de ce que nous faisons. Le but de la tournée que j'entreprends est de faire comprendre aux populations que nos délégations, au nombre de vingt-cinq dans une quinzaine de pays, sont à leur service. Particulièrement, en ces temps difficiles sur le plan économique, le gouvernement a décidé que tous les ministères, y compris le mien, doivent mettre l'accent sur le problème économique.

Pierre Nadeau: Vous voulez démontrer que vos délégations sont rentables?

J.-Y. Morin: Nous savons que nos délégations, particulièrement celles d'Europe et des États-Unis, sont très rentables.



M. Pierre Nadeau, directeur de programme à Radio-Québec.

Dès que nous créons une délégation, il y a progrès dans nos exportations. Je donne un exemple: en deux ans, la délégation ouverte, il y a quelques années, à Los Angeles a permis à nos exportations d'augmenter de 350 pour cent.

Pierre Nadeau: Revenons à ces tournées entreprises pour convaincre les Québécois que ces délégations sont utiles. Pourquoi, maintenant, voulez-vous vous livrer...

J.-Y. Morin: C'est plus que ça! Nous traversons une période qui, pour le moins que l'on puisse dire, est difficile sur le plan économique. Certains économistes nous disent que ce ne sera plus tout à fait pareil dans l'avenir, que nous devrons affronter de nouveaux défis d'ordre économiques, social et culturel. Je pense que le Québec ne peut affronter ces défis que *si nous nous ouvrons sur d'autres pays*, pas seulement sur le plan économique et strictement commercial, mais sur *tous les plans*.

Le Québec fera face au cours des prochaines années, je dirais au cours du prochain demi-siècle, à des défis considérables sur le plan économique, bien sûr, pour sa prospérité, mais aussi sur le plan de sa culture, sur le plan de la langue. À mon avis, il ne peut passer au travers, il ne peut demeurer lui-même une société distincte, une société vivante, une société grouillante, si je puis dire, il ne peut rester tout cela que s'il se retourne vers l'extérieur, au lieu de se refermer sur lui-même.

Pierre Nadeau: Vous voulez dire que les organismes gouvernementaux, subventionnés par les Québécois eux-mêmes, servent à quelque chose. Concrètement, aux États-Unis, il y a un certain nombre de bureaux.

J.-Y. Morin: Il y en a huit, mais d'importance inégale. Certains existent depuis très longtemps. Ils jouent un rôle capital: je pense à notre délégation générale à New York.

Pierre Nadeau: Et Los Angeles, dont vous parliez tout à l'heure, et qui rapporte beaucoup.

J.-Y. Morin: Et celle de Chicago qui nous a fait progresser à un rythme vraiment étonnant.

Pierre Nadeau: Je ne vous apprendrai pas, monsieur le Ministre, que depuis plusieurs années on dit que ces délégations étaient très utiles, mais ne recevaient pas, de la part du gouvernement, les subventions nécessaires, les crédits suffisants, pour aller plus loin dans leur action. Avez-vous l'intention d'expliquer aux gens que les priorités de votre ministère iront à augmenter le personnel et à donner une impulsion encore plus grande à ces délégations?

J.-Y. Morin: Cela fait six mois que j'explique justement la nécessité pour nos délégations d'être plus actives, particulièrement sur le plan économique. Nous avons déjà fait pas mal de travail dans le passé, notamment sur le plan culturel, sur le plan social, mais en raison de la conjoncture, il faut vraiment que tous les ministères et tout le gouvernement — c'est une consigne reçue du premier ministre — de nous serrer les coudes, de relever nos manches et de nous mettre au travail pour sortir de la crise. Ce n'est pas important seulement pour la crise. C'est important à long terme car notre prospérité dépend de notre commerce extérieur.

Pierre Nadeau: Ouvrir des marchés nouveaux.

J.-Y. Morin: C'est pour ça que le premier ministre a créé un nouveau ministère du commerce extérieur. Mon collègue, Bernard Landry, devra sortir, aller là où il faudra, pour faire progresser les exportations et les ventes au Québec.

Pierre Nadeau: De cela, on en parlera tout à l'heure. Je pense intéressant de vous définir par rapport à Bernard Landry, qui, plus tard, sera appelé à se définir par rapport à vous. Rappelons quelques chiffres. En 1980-1981, les exportations québécoises aux États-Unis ont été de dix milliards trois cent millions de dollars. C'est vraiment énorme. Alors que le coût des délégations aux États-Unis, de toutes les délégations dont vous parliez, ne coûtent au gouvernement du Québec que deux millions huit cent mille dollars.

J.-Y. Morin: Oui, c'est ça.

Pierre Nadeau: Une petite comparaison. Les exportations québécoises en France — vous me voyez venir —, au moment où nous vendions pour 10,3 milliards aux États-Unis — étaient

de trois cent millions pour la France. Mais le coût de la délégation de Paris était de trois millions et demi. Soit un million, ou presque, de plus que tout ce que vous mettez aux États-Unis. Il y a une disproportion fabuleuse.

J.-Y. Morin: Oui, vraiment. Il faut corriger cette disproportion. Il ne faut pas que nous n'ayons qu'un seul marché, parce qu'alors nous serions littéralement prisonniers d'un seul pays, même si c'est un pays ami, même si c'est un pays qui nous achète 65 pour cent de nos exportations. Justement, il y a beaucoup de progrès à faire non seulement aux États-Unis, mais ailleurs. Nous tentons, en ce moment, de progresser dans le plus grand marché au monde, le *Marché Commun Européen*. C'est pour cela que nous développons nos délégations non seulement à Londres et à Paris, où elles existent depuis une centaine d'années. À Paris, cela fait exactement cent ans, cette année, que nous avons une délégation. Mais il faut aller en Allemagne, en Italie, où les marchés sont très intéressants pour nous. N'oubliez pas que le Marché Commun Européen est un marché de plus de deux cents millions de consommateurs.

Pierre Nadeau: Il a l'air bien plus difficile à pénétrer, en tout cas. À en juger par ces chiffres. Ne trouvez-vous pas que vous mettez beaucoup trop sur la France et sa représentation diplomatique rutilante — comme je me permettrait de le dire tout à l'heure —, et pas assez aux États-Unis?

J.-Y. Morin: Il faut dire que nous avons ramené notre personnel, à Paris, de 83 à 71. Nous avons maintenant davantage de monde aux États-Unis que nous n'en avons en France. Mais *la France est la porte d'entrée du Marché Commun*. Elle est donc essentielle. Nous avons maintenant une délégation à Bruxelles. Pour nous, le développement de ce marché est très important, prospectivement parlant, je veux dire dans l'avenir, car il représente un marché plus considérable que le marché américain. La population du Marché Commun Européen est plus considérable que celle des États-Unis.

Pierre Nadeau: Ce sont des marchés qui sont, sans doute, plus difficiles à pénétrer pour les produits fabriqués au Québec que le marché américain?

J.-Y. Morin: Oui, assurément. C'est pourquoi il faut faire l'effort. Si on ne fait pas l'effort, on ne pourra pas pénétrer ces marchés-là.

Pierre Nadeau: Pour en revenir à cette délégation à Paris, monsieur Morin, n'est-il pas exact que, traditionnellement, surtout depuis que vous avez pris le pouvoir en 1976, cette délégation de Paris est beaucoup plus active dans son action politique — depuis 1976 —, pour entretenir la ferveur pour l'indépendance du Québec, que pour vendre des produits, comme par exemple le sirop d'érable?

J.-Y. Morin: Attendez! Elle est active, sur le plan économique, surtout depuis l'an dernier, quand a été créé le Centre de technologie et de l'industrie, à Paris, pour que, et vice-versa, ici à Montréal, nous puissions multiplier les échanges et les mises en commun des participations dans les entreprises de haute technologie, les entreprises de pointe. C'est en train de se faire. De plus en plus, nos rapports avec la France — et la dernière ronde de négociations à propos de la coopération l'a montré —, nos rapports sont économiques, scientifiques et technologiques. Maintenant, il faut aussi que nous soyons actifs sur tous les plans, parce que le commerce de la France avec le reste du Canada est encore moindre que celui du Québec. Le Canada y maintient trois cent quelques personnes, à Paris. Ces gens sont très actifs. Ils nous effaceraient volontiers de la carte, s'ils le pouvaient. Il y a un minimum de présence à maintenir.

Pierre Nadeau: Quand vous dites que vous voulez augmenter le rendement, voulez-vous dire que vous allez augmenter le personnel, que vous allez mettre plus d'argent dans les délégations américaines?

J.-Y. Morin: Ce que nous faisons, c'est que nous changeons la proportion des montants accordés à la mission économique par rapport à la mission culturelle. En ces temps difficiles sur le plan économique, nous sommes tous tenus de limiter les dépenses de l'État. Il n'y aura donc pas croissance des budgets. *Donc, il faut faire plus avec moins.* Autrement dit, il faut relever ses manches!

Pierre Nadeau: Les gens qui vous regardent ce soir et qui sont dans la petite ou moyenne entreprise, un peu partout dans le Québec, qui aimeraient avoir accès au marché américain, qu'est-ce qu'ils doivent faire? Il y a le type, par exemple, qui aimerait vendre du bois de chauffage à New York, où cela coûte une fortune, alors que dans la Beauce, cela coûte un peu moins cher, qu'est qu'il peut faire pour se servir de ce que vous proposez?

J.-Y. Morin: S'il vit aux États-Unis, il peut s'adresser directement à nos délégations. S'il vit en Beauce, il peut s'adresser, par exemple, à l'Office québécois du commerce extérieur.

Pierre Nadeau: Il y a de la paperasse, j'imagine. C'est très compliqué.

J.-Y. Morin: Non, non, ce n'est pas compliqué. Il peut s'adresser directement au nouveau ministère du Commerce extérieur ou au ministère de l'Industrie et du Commerce, pour demander comment il peut avoir accès au marché.

Pierre Nadeau: C'est compliqué. Ne pouvez-vous pas donner juste une adresse?

J.-Y. Morin: Celle du gouvernement à Québec. Faites confiance à nos industriels. Nos industriels ne sont pas sots. Ils savent que pour vendre à l'étranger, il y a des techniques et qu'il faut les apprendre. S'ils sont incapables d'apprendre des techniques comme celles-là, ils se contenteront du marché québécois. C'est curieux, la grande majorité des petites et moyennes entreprises, la grande majorité des entrepreneurs, n'a aucune difficulté à s'y retrouver. La preuve? Dans certaines délégations, l'an dernier, à Boston, à Chicago, on a reçu plusieurs dizaines de petits entrepreneurs québécois venant prospecter le marché. Non seulement ils s'adressent à Québec, mais il vont voir sur place. Ils arrivent à Chicago et là ils se disent: «Comment entrer en contact avec les gens qui pourraient acheter mon produit?»

Pierre Nadeau: Ils vont frapper au bureau: il y a quatre pièces. J'ai déjà vu le bureau de Chicago. Le personnel est très sympathique. Ils sont deux ou trois. Eventuellement, ils sont débordés.

J.-Y. Morin: Ils le sont! Ils courent à droite et à gauche, parce qu'ils ne sont pas nombreux. Ils arrivent quand même à établir des contacts. Évidemment, s'il y a dix industriels qui arrivent en même temps, dans ces temps de pénurie financière, on sera obligé de les faire attendre un peu. Mais, en principe, je puis vous dire — demandez-le d'ailleurs à certains industriels qui ont recours à nos délégations —, ils sont contents et je reçois tous les jours des lettres de félicitations.

Pierre Nadeau: En d'autres termes, il n'est donc pas question, en cette période de pénurie d'argent, pour le gouvernement du Québec, de couper dans les délégations. Il n'est pas question même de geler les salaires en fonction de ce qui est payé ici.

J.-Y. Morin: Tous les fonctionnaires, ceux du Québec comme ceux des délégations, sont sujets au même régime qui va résulter de la convention collective et de la négociation en cours. Ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes tout à fait déterminés à faire plus avec moins, parce que les circonstances l'exigent. Je n'ai pas à me plaindre: le dévouement du personnel des délégations est sans borne. Je dois le répéter: je reçois à la semaine longue des témoignages de félicitations de la part d'entrepreneurs et même d'artistes qui sont passés à l'étranger, au Mexique, en France, et qui félicitent le gouvernement d'avoir des gens aussi dévoués, aussi débrouillards, à l'étranger.

Pierre Nadeau: À moins que je ne me trompe, l'autre volet de l'action des délégations du Québec à l'étranger consiste à intéresser les Américains, les Européens, et ainsi de suite, à investir au Québec. C'est un peu de tout cela, j'imagine, qu'est fait leur mandat: vendre ce qui est fabriqué au Québec! Là, on se heurte automatiquement à des lois canadiennes. Je pense, en particulier, à celle qui a créé FIRA, l'Agence de tamisage. Je sais que vous n'en êtes pas content, d'autant plus que c'est un organisme fédéral. Mais, en fait, est-ce qu'il n'est pas normal qu'il puisse y avoir, justement, un certain nombre de mesures de protection pour éviter un danger qui nous menace, un déferlement de capitaux étrangers, ici?

J.-Y. Morin: Certainement, nous ne contestons pas qu'il y ait un certain filtrage pour que, dans certains domaines, comme le

domaine culturel, nous ne soyons pas envahis par la culture d'un puissant voisin, qui n'est pas la nôtre. Ce n'est pas le reproche à FIRA, comme telle, c'est-à-dire comme Agence de tamisage des investissements étrangers. D'ailleurs, nos reproches sont moins violents que ceux des autres provinces. Comme vous le savez, à la conférence de Halifax, il n'y a pas si longtemps, toutes les provinces, sauf deux, le Québec et peut-être le Manitoba, l'Ontario pour des raisons différentes, la grande majorité des provinces voulaient l'abolition pure et simple de l'Agence fédérale.

Pierre Nadeau: D'ailleurs, le nouveau ministre, M. Lumley, est décidé à assouplir un peu les critères, normes et procédés de la FIRA.

J.-Y. Morin: Ce que demandait le gouvernement du Québec, c'était que les critères de choix soient publics. À l'heure actuelle, c'est une agence fédérale qui travaille dans le secret. Nous ne savons pas, personne ne sait pourquoi ils prennent telle décision plutôt que telle autre. De plus une décision prend en moyenne entre sept et neuf mois. Le résultat, c'est qu'il y a beaucoup d'entrepreneurs étrangers qui seraient intéressés à venir investir, à prendre une co-participation financière avec nous dans une entreprise et qui s'éloignent à la seule idée d'avoir à passer par le tamisage et la paperasse de la FIRA.

Pierre Nadeau: Ils passent tout droit.

J.-Y. Morin: Ils passent tout droit et s'en vont investir aux États-Unis. C'est ça, le principal reproche. Je puis vous assurer que nos délégations ne se laissent pas impressionner par la chose et travaillent néanmoins à obtenir le plus d'investissements possibles. D'ailleurs, j'ajoute que nous avons également trois bureaux au Canada anglais, qui font du bon travail dans ce sens-là.

Pierre Nadeau: Oui, à Toronto.

J.-Y. Morin: Si je vous disais qu'à Toronto nous avons un bureau très actif qui, l'an dernier, a réussi à faire investir au Québec, parce que le Québec est un endroit où la productivité est reconnue, une somme de quinze millions de dollars.

Montant équivalent à tout ce que nous a coûté le réseau de toutes nos délégations en une seule année.

Pierre Nadeau: J'aimerais aborder, comme vous l'avez presque suggéré tout à l'heure, ce mandat qui est le vôtre, par rapport à celui de votre collègue, Bernard Landry, dont on connaît la vitalité et l'ambition légitime, quand on lui confie une fonction. Il prend beaucoup de place. Il veut occuper tout son terrain. Or, un ministre du commerce extérieur, à moins que je ne me trompe, ça prend beaucoup de place, ça occupe beaucoup de terrain, par rapport au ministre des Affaires intergouvernementales que vous êtes.

J.-Y. Morin: Pas nécessairement.

Pierre Nadeau: Pouvez-vous nous expliquer ce que seront vos champs de juridiction?

J.-Y. Morin: Nous sommes justement à faire ce travail. Ils sont parfaitement conciliables. Il faut travailler dans la même direction. Il faut travailler ensemble. À l'heure actuelle, le commerce extérieur ne relève pas de moi. Jusqu'à ces derniers temps, il relevait de M. Biron. Mais là encore, c'est une affaire de concertation. Lui aussi est intéressé à ce que le commerce extérieur progresse. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a de la place pour un ministre du commerce extérieur. Ça ne fait pas de difficulté.

Pierre Nadeau: Mais le personnel des délégations à l'extérieur, M. Morin, de qui relèvera-t-il, alors? Du commerce extérieur ou de vous?

J.-Y. Morin: Il relèvera de moi, parce que ce personnel ne fait pas que du commerce extérieur. Il s'occupe de tous les rapports du Québec avec l'étranger: rapports financiers, rapports économiques. Les investissements, ça n'est pas du commerce, mais ce sont des questions économiques, bien sûr.

Pierre Nadeau: Tout ce qui touche le commerce relèvera de Bernard Landry et le reste, de vous?

J.-Y. Morin: C'est déjà le cas. Jusqu'à récemment, les conseillers économiques des délégations relevaient de M. Biron et relèveront de M. Landry.

Pierre Nadeau: Alors, qui va parler au nom du Québec à l'étranger?

J.-Y. Morin: C'est le délégué ou la déléguée, comme dans le cas de Boston, depuis la semaine dernière.

Pierre Nadeau: Mais des ministres connus, M. Biron, M. Landry et vous-mêmes, qui va parler au nom du Québec sur le plan économique?

J.-Y. Morin: Ce sera à tour de rôle et, j'imagine, il n'y aura pas de difficultés à tirer dans le même sens. M. Landry a déjà commencé à participer à des conférences sur le commerce extérieur, avant même d'être au commerce extérieur. Vous saviez qu'il allait parler de développement économique à Paris, à Los Angeles et ailleurs. Il faut qu'il y ait unité d'action, que tout le monde tire dans le même sens. C'est ce que nous allons faire.

Pierre Nadeau: Donc, vous n'entendez pas vous tirer dessus, les uns les autres. Cela serait très malin de ma part de penser cela, un seul instant!

J.-Y. Morin: Tout à fait. Oui.

Pierre Nadeau: Parlons un peu de ce *lock out* constitutionnel d'il y a un an.

J.-Y. Morin: Votre expression m'a un peu étonné.

Pierre Nadeau: Vous avez été expédié au plancher en novembre. Depuis huit mois, vous nous dites: «On s'est fait avoir par le reste du Canada.»

J.-Y. Morin: Je m'excuse, mais nous dormions pendant que ça se passait. On ne pouvait pas nous expédier au plancher! Cela s'est passé pendant que la délégation québécoise passait la nuit tout doucement, sans savoir qu'on tramait dans son dos le complot que vous savez.

Pierre Nadeau: Très bien. Plancher ou matelas, c'est un peu la même chose! Mais le résultat est le suivant: depuis plusieurs mois, eh bien!, le Québec boude, le Québec est devenu le grand boudeur de la Confédération!

J.-Y. Morin: Pourquoi dites-vous cela?

Pierre Nadeau: Le Québec n'assiste plus aux grandes conférences fédérales-provinciales.

J.-Y. Morin: Ah non! Écoutez. Nous avons fait des choix, mais ils ont été inspirés essentiellement par les intérêts du Québec. Nous avons décidé d'aller à toutes les conférences où nos intérêts ou les pouvoirs du Québec sont en jeu.

Pierre Nadeau: Alors, essayons seulement de faire un petit calcul. Depuis une dizaine de mois, combien y a-t-il eu de conférences, d'après vous?

J.-Y. Morin: Une vingtaine peut-être, vingt-cinq.

Pierre Nadeau: Et le Québec était présent à combien?

J.-Y. Morin: La moitié, en gros. Parce que nos intérêts n'étaient pas en cause, dans les autres.

Pierre Nadeau: Voyons, M. Morin, enfin! vous n'êtes pas encore indépendants, au Québec!

J.-Y. Morin: Attention. Si on traite de compétences qui nous sont exclusivement, je pense par exemple à certaines compétences que le Québec exerce pleinement sans avoir recours au gouvernement fédéral, il n'y a pas de raisons pour être présent dans ces cas-là.

Pierre Nadeau: Mais il y a des compétences partagées.

J.-Y. Morin: Dans ces cas-là, quand nos intérêts sont en jeu, quand il y a des zones de compétences partagées, où le Québec risque de perdre quelque chose ou s'il doit gagner quelque chose, alors là le Québec est présent.

Pierre Nadeau: Mais vous agissez un peu comme si le Canada ne continuait pas d'exister. Il existe et se développe, le Canada!

J.-Y. Morin: Que le Québec soit autonome comme il l'est maintenant ou souverain comme il le sera un jour, il faudra qu'il soit associé au Canada anglais, chaque fois que ses intérêts seront en jeu.

Pierre Nadeau: Oui, Mais là, il y a quelques années, il y eut un référendum sur la souveraineté-association. La souveraineté ne s'est pas faite. L'association continue de par la constitution canadienne qui existe depuis longtemps. Or, vous agissez dans bien des cas comme si vous étiez souverains et vous faites comme si on n'était plus associé.

J.-Y. Morin: Non, Pas du tout. Je vous rappelle que si nous boudions, comme vous avez dit, nous ne serions pas dans ces conférences. Alors, encore une fois, chaque fois que les intérêts du Québec sont en jeu, chaque fois qu'il y a quelque chose à perdre ou à gagner, important et significatif, nous y sommes. C'est coûteux, aussi, ces participations-là. Je pense que je n'ai pas à vous l'apprendre. On s'en est aperçu, quand on a voulu recenser tout ce que cela coûtait au contribuable.

Pierre Nadeau: Ah, il y a des choses qui coûtent plus cher que cela au gouvernement!

J.-Y. Morin: Attention. Nous en sommes à surveiller même les détails, parce que, l'an dernier nous avons dû couper un milliard et demi de dollars dans les dépenses de l'État. On ne fait pas cela à coups d'épée. Il faut alors raffiner les choses et voir où on peut épargner.

Pierre Nadeau: Cela coûte trop cher d'aller à Ottawa maintenant ou à Toronto, participer à une conférence?

J.-Y. Morin: Quelquefois, quand on déplaçait dix, quinze personnes et quand il y avait des réunions de fonctionnaires pour des conférences dont on ne savait même pas si elles allaient avoir lieu, je pense que cela a été un bon exercice de faire le recensement de tout cela, de faire un choix et de voir ce qui est important pour le Québec et ce qui ne l'est pas.

Pierre Nadeau: Ce qui risque d'être important pour le Québec, c'est cette conférence qui aura lieu, en principe, vers le 17 avril prochain: y serez-vous?

J.-Y. Morin: Nous ne savons pas encore si elle aura lieu.

Pierre Nadeau: Ah!

J.-Y. Morin: Je vous rappelle tout simplement que, à Frédéricton, la conférence préparatoire qui a eu lieu, il y a

quelques mois, s'est terminée dans la débandade complète. Les autochtones ont quitté la conférence en claquant les portes.

Pierre Nadeau: Oui, mais.

J.-Y. Morin: De toutes façons, nous n'irons, si nous y allons, que lorsque nous aurons consulté les autochtones. Le gouvernement a décidé de consulter les principaux intéressés. C'est une conférence qui porterait, en principe, sur les droits ancestraux des autochtones, qui seraient constitutionnalisés en quelque sorte.

Pierre Nadeau: D'accord, Après tout ce qui touche la constitution, même si on n'a plus tellement le goût d'en parler, parce qu'on en a parlé pendant des années et que tout le monde veut prendre un certain repos, un certain recul.

J.-Y. Morin: Oui, à l'heure actuelle, les questions économiques sont bien plus urgentes. On a les mains pas mal occupées.

Pierre Nadeau: Le Québec n'a plus maintenant son droit de veto. Cela a été confirmé. Des jugements de cour démontrent que le Québec a perdu un certain nombre de ses juridictions.

J.-Y. Morin: Je m'excuse. Ne coupez pas trop court. La question est devant la Cour suprême du Canada. Elle n'a pas encore répondu à la question.

Pierre Nadeau: Je vois.

J.-Y. Morin: Alors tout le monde attend le jugement qui sera rendu.

Pierre Nadeau: Si vous voulez: ne présumons pas du jugement. Je vais, quand même, rappeler un souvenir personnel. Cela s'est passé à cette émission, il y a quelques mois. Le premier ministre Trudeau répondait à une question que je lui posais: «Le Québec a perdu son droit de veto. Il n'a plus son droit de veto antérieur. Il ne l'a plus du tout.»

J.-Y. Morin: C'est ce que nous ne savons pas!

Pierre Nadeau: En tout cas, c'est ce qu'il a dit.

J.-Y. Morin: Je le sais bien. Parce que cela fait son affaire de dire ça. C'est devant la Cour suprême.

Pierre Nadeau: Vous devez penser qu'il n'a plus son droit de veto, puisque vous avez inscrit des poursuites devant la Cour d'appel, puis devant la Cour suprême. Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, le premier ministre a dit, en ce moment-là: «Si monsieur Lévesque le veut, qu'il me donne la main.» On a l'enregistrement ici, à Radio-Québec.

J.-Y. Morin: Ah, oui, oui, je l'ai entendu comme vous.

Pierre Nadeau: «... Qu'il me donne la main et nous irons ensemble le récupérer, ce droit de veto.» J'ajoute là-dessus que le droit de veto est donc possible, que le Québec pourrait le récupérer si, par exemple, l'Ontario était d'accord et cinq des huit autres provinces. Pourquoi ne pas faire un *lobby*?

J.-Y. Morin: Il y a un certain cynisme là-dedans, parce que la question se trouve devant la Cour suprême. M. Trudeau ne peut pas présumer que nous avons perdu notre droit de veto. Il ne le sait pas. Il voudrait bien qu'on l'ait perdu. Mais il n'en sait rien. Or, si la Cour suprême dit que nous ne l'avons pas perdu, eh bien! tout son château de cartes s'écroule et nous l'aurons. Nous nous en servirons comme nous nous en sommes servi à l'occasion du coup de force qu'il a pratiqué contre le Québec. Si la Cour dit non pas que nous l'avons perdu, mais que nous ne l'avons jamais eu — c'est ça qui est en cause —, alors, comment récupérer ce que nous n'avons jamais eu? Vous voyez bien que cela n'a aucun sens. C'est ce qu'on appelle des *sparages*. S'ils n'étaient pas cyniques, on pourrait peut-être en rire. Ce serait drôle. C'est habile, c'est fin, c'est machiavélique. En réalité, la question ne se pose pas. Si nous l'avons.

Pierre Nadeau: Mais pourquoi ne passez-vous pas la question aux autres provinces canadiennes? c'est votre rôle de le faire. Allez les voir en leur disant: «Il est important que le Québec ait un droit de veto. Il y a peut-être des premiers ministres qui seraient d'accord à restituer ce droit de veto dans la mesure où le Québec l'a déjà eu.

J.-Y. Morin: Je vois que vous manifestez un peu d'intérêt.

Pierre Nadeau: Mais si vous manifestez trop d'intérêt — et je termine là-dessus —, une autre hypothèse que j'ose avancer, c'est que vous pourriez arriver à démontrer aux Québécois que

si le Québec retrouve son droit de veto, alors c'est possible d'être Québécois au sein de la fédération canadienne.

J.-Y. Morin: Une seconde! On va d'abord voir si nous l'avons ou si nous ne l'avons pas. Si nous l'avons, à quoi bon se mettre à quatre pattes devant des gens qui nous ont poignardés dans le dos? Si nous ne l'avons pas, si nous ne l'avons jamais eu, il n'y a rien à récupérer et on part de là, n'est-ce pas? Et là, les Québécois verront qu'ils ont été bafoués, eux, sur toute la ligne. Donc, vous voyez bien que la démarche de M. Trudeau avait quelque chose d'un peu transparent pour quiconque réfléchit un peu! Si la Cour dit que nous l'avons, sa démarche ne sert à rien et si la Cour dit que nous ne l'avons jamais eu, sa démarche est sans objet.

Pierre Nadeau: Alors, attendons le jugement de la Cour suprême et je me permettrai de vous inviter, monsieur le ministre, tout de suite, pour reprendre cette conversation, là où nous sommes obligés de la laisser.

J.-Y. Morin: Très volontiers.

Pierre Nadeau: Vous plaisez-vous dans vos nouvelles fonctions?

J.-Y. Morin: C'est passionnant. Si ce n'était si fatigant, ce serait vraiment le paradis.

Pierre Nadeau: Est-ce plus intéressant que ce que vous faisiez antérieurement?

J.-Y. Morin: C'est différent. Cela correspond peut-être davantage aux préoccupations que j'ai toujours eues, depuis que j'enseigne les relations internationales et le droit international.

Pierre Nadeau: Merci beaucoup, monsieur Morin.

J.-Y. Morin: C'est moi qui vous remercie!

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos):	12,50\$
à l'étranger:	14,50\$
par avion:	20,00\$

Nom _____

Adresse _____

_____ code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

Pour être bien informé
sur la vie **coopérative**,

il faut lire:

ensemble!
JOURNAL D'INFORMATION COOPÉRATIVE

22 numéros par année

L'abonnement: **12\$** Canada; **15\$** États-Unis; **17\$** Autres pays.

Adressez votre chèque à:

Les Éditions Solidarité Inc.

2875 boul. Laurier, Ste-Foy, Qué. Canada G1V 2M2

CRITÈRE

Revue publiée par la Société de publication Critère inc., avec l'aide du Ministère de l'Éducation du Québec, du fonds F.C.A.C. du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy-H. Allard, Claude Gagnon, Jean Proulx, Jean Stafford.

Dernières parutions:

No 32: *Religion et culture*, automne 1981, 278 p.

No 33: *Familles d'aujourd'hui*, printemps 1982, 275 p.

No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon, Pierrette Gingras,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

Abonnement régulier (comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$20.00
Abonnement étudiant (avec pièce justificative — comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$10.00
Abonnement institutionnel (sans cotisation de membres)	\$20.00
Abonnement de soutien	\$40.00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,

261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.

H2V 3R6

Tél.: 271-4759

À contre-courant

L'espionnage et le renseignement

par ROGER DUHAMEL

Le procès du professeur Hugh Hambleton a défrayé la chronique en décembre dernier. Bien que la cause ait été entendue devant le tribunal londonien de l'Old Bailey, elle intéressait le Canada au premier chef, puisque l'accusé détient la double nationalité britannique et canadienne et surtout qu'il a enseigné pendant de nombreuses années à l'Université Laval de Québec. L'espion a été finalement trouvé coupable et condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement.

Ce n'est pas là un événement sans précédent en Grande-Bretagne où il semble que les services secrets soviétiques éprouvent peu de difficultés à recruter des collaborateurs empressés. Les uns le font par conviction marxiste, tel le défecteur Kim Philby; les autres, comme le tandem Burgess et MacLean, deviennent vulnérables au chantage en raison de leur activité homosexuelle. Tout récemment, un autre désaxé sexuel, Geoffrey Prime, était condamné à 35 ans d'incarcération pour avoir longtemps transmis des informations à Moscou au moment où il travaillait au centre d'écoutes secrètes à Cheltenham. Plus veinarde, Rhona Ritchie n'écopait que d'une sentence suspendue de neuf mois pour avoir communiqué à son amant égyptien, pendant qu'elle était en poste à l'ambassade britannique en Israël, la teneur de messages télégraphiques qu'on a jugés être sans conséquence.

La trahison comme art d'agrément

À quels motifs obéissait Hambleton? Il ne fait aucun doute qu'il faille écarter l'appât du gain, car tout indique que ses patrons communistes ne lui ont fait aucun pont d'or. Il devait bien éprouver certaines sympathies pour les Soviets, mais rien

ne permet de supposer qu'il ait été un militant fanatique. Pourquoi ne pas voir en lui un esprit souple et volatile, épris d'aventures hors du commun, flatté dans son amour-propre d'exercer une influence souterraine qu'il estime naïvement décisive, en somme d'être le héros du roman qu'il invente dans son imaginaire? Bien sûr, ce n'est pas là une excuse, ce peut être une explication. Quiconque n'accède pas aux grands rôles qu'il convoite se contente de jouer les seconds couteaux...

L'homme est curieux. Pendant les dix-huit années qu'il enseigne à l'Université, il n'a lié commerce d'amitié avec aucun de ses collègues. Ces derniers s'entendent néanmoins pour reconnaître à la fois sa culture étendue et son extrême réserve. L'un d'entre eux, son supérieur hiérarchique, se rappelle aujourd'hui qu'il voyageait beaucoup. Que ne s'est-on enquis à ce moment-là des mobiles de ces déplacements très fréquents? Il paraît aussi que Hambleton entretenait sa cote d'amour auprès de ses étudiants en leur remettant d'avance les questions qu'il devait poser à l'examen. C'est d'une pédagogie douteuse, mais tout a fait dans le vent...

Les étapes d'une carrière

L'économiste de 60 ans, né à Ottawa où réside toujours sa mère nonagénaire, est le fils de George Hambleton, correspondant parlementaire de la Presse canadienne, une agence de nouvelles qu'il a aussi représentée à l'étranger. Son curriculum vitae est aussi impressionnant que varié. Il détient des diplômes de l'Université Khaki du Canada (c'est la guerre) et de l'Université d'Ottawa. Il obtient ensuite sa maîtrise à l'Université des Amériques au Mexique et son doctorat à l'Université de Paris. Dès sa jeunesse, il témoigne d'une originalité certaine, pour un Anglo-Canadien, en décidant de s'enrôler dans les Forces françaises libres, combattant en Afrique du Nord plutôt que dans l'armée canadienne. Il sera pendant un temps officier de sécurité dans la résistance en Alsace, puis dans un bataillon canadien stationné en Allemagne.

Au cours d'une carrière en dents de scie, en apparence du moins, on doit retenir que Hambleton a rempli deux missions pour le compte de l'ACDI. Nous le trouvons d'abord conseiller

économique auprès du gouvernement péruvien, puis il se rend en Haïti pour analyser et concevoir des projets d'aide à ce pays. N'est-il pas plausible de penser que l'exercice de ces fonctions temporaires lui offrait l'occasion de se procurer sur place, à destination de ses employeurs soviétiques, les renseignements qu'ils souhaitaient obtenir? On pourrait épiloguer longuement sur la clairvoyance et la prudence des dirigeants de l'ACDI, mais c'est peut-être là une autre histoire.

C'est véritablement en 1950 qu'est pris le virage définitif. Au cours d'une réception donnée par son père, le jeune intellectuel, alors à l'emploi de l'Office national du Film, fait la connaissance d'un membre du personnel à l'ambassade russe d'Ottawa, Vladimir Borodine, et il devient son ami. De fil en aiguille, on lui laisse entendre qu'il devrait se chercher un emploi au ministère des Affaires extérieures, où il serait aux premières loges pour moucharder; pour des motifs qui nous échappent, il repousse cette proposition. En revanche, il ne se montre pas du tout hostile à l'idée de trahir au bénéfice des Russes et de renouer ainsi avec son expérience préalable acquise dans le renseignement. C'est cette heureuse disposition d'esprit qui lui vaut de travailler pendant cinq ans — généreux, il a même offert gratuitement ses services! — dans le secteur économique de l'OTAN où il lui est loisible de photographier quelque 80 dossiers de l'organisme international et de les remettre à qui de droit, à la suite de démarches et de rendez-vous insolites propres à ravir les lecteurs des romans de John Le Carré. Mission accomplie après un lustre, Hambleton, toujours studieux, s'inscrit à l'Université de Londres où il décroche un nouveau doctorat, avant d'échouer finalement à Laval qui constitue pour lui un point d'ancrage et un écran commode.

Une défense vite démolie

Il ressort de la preuve établie devant le tribunal anglais que le professeur-espion a trahi la cause de l'Occident pendant environ un quart de siècle. Ébloui par les feux de témoignages accablants, il a d'abord tenté de se replier sur une ligne de défense avantageuse en prétendant avoir agi comme agent

double. Une maille à l'endroit, une maille à l'envers! À ce titre délibérément ambigu, il aurait réussi à abuser les Soviétiques en leur communiquant des documents de pacotille. Comme si le KGB était formé d'amateurs crédules qu'on peut berner à souhait! À l'appui de ses dires, il a évoqué deux membres du contre-espionnage, d'une identité imprécise, un Français et un Canadien qui auraient contribué à ses manœuvres et facilité son accès auprès de la police secrète soviétique.

Cette fable n'a pas eu longue vie. L'arrivée en Grande-Bretagne de trois officiers de la Gendarmerie royale a eu tôt fait de réduire à néant l'échafaudage fragile d'une argumentation devenue insoutenable. Il ne restait plus à Hambleton qu'à avouer carrément sa culpabilité. Au moment de prononcer sa sentence, le juge, sir David Croom-Johnson, lui a dit: «Il y a longtemps que vous avez commis ces actes, mais ils finissent aujourd'hui par vous rejoindre, et la cour décide que vous demeuriez dix ans en prison.» Nos actes nous suivent, affirmait jadis Paul Bourget...

S'il règle le sort d'un individu, le jugement ne dissipe pas tous les nuages qui continuent à entourer son activité passée. Ce n'est pas en effet d'hier que son nom refait surface en public. Dès 1979, des députés fédéraux ont essayé d'en savoir davantage, mais à leurs questions, le Solliciteur général du cabinet Clark, M. Allan Lawrence, invoquait la sécurité de l'État pour ne pas satisfaire leur curiosité. Aujourd'hui, siégeant sur les banquettes de l'opposition, il soutient qu'il cherchait à obtenir une opinion juridique favorable avant d'entamer des procédures contre le douteux personnage.

Les cafouillages du gouvernement

De retour au pouvoir après une brève absence, les libéraux ont hérité du dossier encombrant. À entendre le premier ministre Trudeau et son Solliciteur peu adroit, M. Robert Kaplan, la Gendarmerie n'avait pas en mains des éléments suffisants pour amener Hambleton dans le box des accusés, au Canada. N'est-il pas toutefois étrange que le même corps policier ait subitement disposé de faits incriminants que ses représentants ont aussitôt confiés à la justice britannique? Ce n'est pas là la seule incongruité de toute cette affaire.

Il y a plus de trois ans, le professeur admettait volontiers au cours d'entrevues que la Gendarmerie l'avait soumis à des interrogatoires. Il reconnaissait même ses relations avec des Russes et ne niait pas leur avoir passé des renseignements politiques et économiques, de nature non secrète, s'empres-sait-il d'ajouter. C'est à ce moment qu'un journal américain faisait écho à la rumeur voulant qu'une dame russe résidant à New York, Lijana Galeva, l'aurait recruté pour faire partie d'un réseau d'espionnage soviétique fonctionnant au Canada.

À cette occasion, Hambleton répliqua que cette femme n'était pas Russe, mais Yougoslave, ce qui contribue peu à l'innocenter; qu'elle était sa maîtresse, ce qui n'intéresse personne, sauf les deux partenaires; enfin qu'il n'avait jamais touché d'argent d'elle et que c'est lui au contraire qui lui en a donné quand elle était gênée pour boucler ses fins de mois. Pendant ce temps, la GRC instrumentait au domicile de sa mère à Ottawa et y découvrait tout le matériel indispensable à un espion en exercice. Ce n'était pas sans doute suffisant pour procéder à son arrestation!

Il y a encore beaucoup plus réjouissant. Estimant peut-être qu'il s'était désormais garé des voitures et qu'il bénéficiait par conséquent d'une immunité tacite, Hambleton accomplit en 1980 un voyage en Grande-Bretagne où il est brièvement intercepté et pressé de questions. L'an dernier, une fois de plus désireux de se rendre en Angleterre, mais peu soucieux d'encourir la malveillance de ce pays, il consulte la Gendarmerie, comme le fait un touriste auprès d'une agence de voyages! Pleine de sollicitude à son égard, la GRC lui déconseille cette excursion, mais il passe outre à cette recommandation. Ne doit-il pas de toute nécessité pousser une pointe en Espagne afin de se documenter en vue de l'ouvrage qu'il projette d'écrire sur le roi Alphonse XIII!

Avec le camarade Andropov

Il y a sûrement du mégalomane dans ce personnage qui aurait été nommé, en reconnaissance de ses loyaux états de service, colonel honoraire au sein du KGB. Ainsi raconte-t-il avec une vanité déconcertante qu'il aurait eu le privilège d'un dîner à deux avec un haut fonctionnaire soviétique promis à un

grand avenir, puisqu'il ne s'agissait que de nul autre que de Youri Vladimirovitch Andropov. Au cours de ce repas cordial, le successeur de Brejnev, qui collabora efficacement à l'assassinat de la Hongrie en 1956 et qui dirigea le KGB pendant de nombreuses années, aurait offert à Hambleton les fonds nécessaires pour qu'il se fasse élire aux Communes, mais il appert que le Canadien a refusé cette suggestion. Il ne désirait donc pas recueillir l'héritage de Fred Rose! «J'ai eu le sentiment, se rappelle-t-il, qu'Andropov souhaitait surtout que j'exerce mon influence en faveur de la Russie, plutôt que d'espionner.» Une nuance plus subtile que convaincante.

Il demeure troublant que le Canada, qui ne joue pas un rôle de premier plan dans le concert international et qui n'a même pas une politique étrangère de quelque consistance, soit aussi souvent mêlé à des intrigues qui ne le concernent pas directement. Il y a tout près de quarante ans, un décodeur à l'ambassade des Soviets à Ottawa, Igor Gouzenko, mort tout récemment à 63 ans, faisait défection et ses révélations servaient à déclencher plusieurs procès d'espionnage. Par la suite, l'un de nos diplomates, l'ambassadeur Herbert Norman, inquiet des imprudences dont il se serait rendu coupable, se jetait par la fenêtre d'un gratte-ciel du Caire. Sous le règne de M. Pearson, il fut encore question d'espionnage au sujet d'un humble commis aux Postes, George Victor Spencer. En 1972, la GRC soupçonnait de félonie l'un de ses propres agents, Leslie James Bennett qui, une fois blanchi de cette accusation sans fondement, choisissait de s'exiler en Australie.

Plusieurs questions sans réponse

La saga de Hambleton ne prend pas fin par l'incarcération du coupable. Des questions demeurent posées qui n'ont pas encore reçu réponse. Elles seraient de nature à susciter une réaction saine de la part d'un gouvernement qui n'aurait pas perdu aussi manifestement le sens des responsabilités. Heureusement que de nombreux journalistes d'esprit indépendant ont su adopter une attitude entièrement différente.

Après avoir souligné la tentative du gouvernement central pour étouffer l'affaire et monter en épingle ses incohérences et ses contradictions, M. Guy Cormier s'inter-

roge: «Pourquoi Londres met-il tant d'empressement à enquêter sur les allées et venues dudit Hambleton, alors que le gouvernement canadien a fait preuve de tant d'indolence?» (*La Presse* du 7 décembre 1982).

De son côté, M. Jean-Claude Leclerc situe le problème dans un éclairage qui laisse peu d'échappatoires aux autorités fédérales. Sa dialectique rigoureuse l'oblige à conclure que «...ministres et gouvernements ont l'air de plus en plus stupides dans cette étrange affaire. D'abord la GRC laisse entendre qu'elle est mécontente du gouvernement et de son refus de traduire le suspect en cour, alors que l'ex-épouse de l'intéressé raconte à qui veut l'entendre que la GRC en avait fait un informateur — dernière personne à traduire devant un tribunal! Ensuite, on aurait prévenu Hambleton contre le risque d'aller en Grande-Bretagne, tout en fournissant aux Anglais les moyens de l'arrêter. Enfin, d'un Solliciteur général à un autre, le gouvernement n'aurait jamais contrôlé l'essentiel du dossier!» (*Le Devoir* du 3 décembre 1982).

Enfin, élargissant le débat sans nullement élever le ton, M. Marcel Adam pose au nom de la population la question fondamentale: «Alors qu'en Grande-Bretagne on met en prison les espions, au Canada il semble qu'on préfère plutôt les associer au dépistage d'autres espions qui seront sans doute eux aussi associés éventuellement à la bonne cause. Nos services de sécurité font en quelque sorte oeuvre de réhabilitation... Selon l'ex-Solliciteur général du gouvernement Clark, M. Allan Lawrence, il y aurait actuellement au Canada une dizaine d'espions qui n'ont jamais été traduits devant les tribunaux et qui mènent la belle vie. Est-ce vrai, est-ce faux?» (*La Presse* du 11 décembre 1982).

Bref, s'agit-il du chapitre final d'un récit médiocre? Ou devons-nous attendre quelque rebondissement prochain? Parions sans trop de risques que le gouvernement s'ingéniera à inventer des prétextes pour ne pas réveiller le chat qui dort ou qui ne sommeille que d'un oeil... En tout cas, il y a sûrement une vacance à combler au département des sciences politiques à Laval. Avis aux intéressés: un bail de dix ans, ce n'est pas négligeable!

Les conséquences politiques de la crise

par JULES-PASCAL VENNE, politicologue
et conseiller au programme du Parti québécois.

L'impasse

C'est dans un contexte de désillusion idéologique, économique et social que se déroule le procès de l'État-Providence ou de ce d'aucuns appellent l'État social démocrate.

Ces critiques proviennent des deux extrêmes de l'échiquier politique. Des milieux de droite qui identifient les États modernes comme uniques responsables du marasme et de la récession économique. Des milieux d'extrême-gauche qui ont toujours reproché à l'État-Providence de masquer les conflits de classes, d'empêcher ainsi l'éclatement des contradictions et qui voient enfin se profiler sur cet horizon de crise, l'avènement de lendemains qui chantent.

D'autre part, on remarque de la part de ceux et celles qui ont cru à l'élaboration progressive de sociétés égalitaires par le biais d'États plus interventionnistes, des réactions typiquement défensives qui se traduisent par la volonté de minimiser la crise actuelle en la réduisant à des considérations d'équilibre budgétaire. C'est bien ce qui caractérise une bonne partie des milieux sociaux-démocrates: la croyance instinctive qu'il suffirait que la croissance redémarre pour annihiler toutes les contradictions et les tensions. Dans cette optique il suffit de temporiser pour gagner du temps, en procédant à un certain nombre d'ajustements économiques et financiers. La réalité est tout autre.

Toutes ces critiques ont ceci en commun qu'elles ne rendent pas compte d'un phénomène majeur. Car, au-delà de la récession et de la crise de l'État-Providence, ce qui est aujourd'hui en cause dans l'ensemble des sociétés occidentales, c'est la légitimité et la crédibilité des pouvoirs étatiques. Ce qui est aussi en jeu, c'est le maintien et la survie des sociétés

nationales, étant donné l'importance des États modernes qui engendrent plus de 40% du PNB et qui sont devenus, au fil des ans, le noyau moteur de la cohésion sociale. Sous l'effet conjugué de pressions internes et de facteurs externes centrifuges liés à l'uniformisation culturelle et à la mondialisation économique, le dépérissement du pouvoir étatique et de sa légitimité pourrait, à la limite, produire la parcellisation et l'éclatement de certaines sociétés.

Pour la société québécoise, cette crise de l'État-Providence prend aussi un autre sens; c'est la poursuite du projet national qui est sur la sellette. Car chez nous, l'extension du rôle de l'État s'est accompagné du projet national, si elle ne s'est pas fusionnée à lui, et elle a été et demeure l'élément déterminant du passage d'un nationalisme conservatiste et ethnique à un nationalisme pluraliste basé sur l'État-Nation, en phase d'élaboration.

Dans un tel contexte et compte tenu des enjeux, il est pressant de remettre en première ligne les aspects politiques de la crise économique, de procéder à l'analyse des facteurs de délégitimation des pouvoirs étatiques et d'ouvrir des hypothèses de solution.

Dépérissement de l'État

C'est devenu un stéréotype de faire le procès de l'État-Providence ou social-démocrate, en soulignant son omnipotence, sa centralisation et sa bureaucratisation. Mais le problème majeur ne se situe pas à ce niveau. Si les États modernes ont connu dans l'ensemble de nos sociétés occidentales une croissance de leur présence en termes économique, culturel et social, par contre cette présence et cette visibilité ne se sont pas accompagnées d'une augmentation proportionnelle de leur pouvoir d'agir et de contrôle sur les mécanismes de changements économiques. Bien au contraire, on constate une dilution, sinon un dépérissement de leur pouvoir de gouverner, une sorte «d'émoussement» de leurs pouvoirs d'intervention économique, politique, fiscale, monétaire et budgétaire. L'échec relatif de la relance économique du gouvernement socialiste français est le dernier exemple en date.

Les mécanismes traditionnels de gestion économique n'ont pratiquement plus d'effet sur les cycles économiques, pour la raison bien simple qu'ils ne sont plus nationaux mais internationaux. Le rythme effarant du progrès technique est imposé par la compétition internationale.

Les flux monétaires, l'inflation, l'innovation technologique, tous ces phénomènes, nos sociétés les subissent sans contrôle réel, obligées de suivre le mouvement sous peine de connaître une désindustrialisation accélérée ou un marasme financier et budgétaire inextricable. L'époque, que l'on croyait révolue, où les mécanismes sociaux et économiques étaient incontrôlables et où les citoyens subissaient les effets de lois invisibles, a refait surface. Sous la pression de facteurs exogènes, le rêve de sociétés égalitaires et socialistes qui présuppose le contrôle collectif des changements semble plus que jamais éloigné. C'est là que réside la contradiction: entre les états qui, ayant pris en charge toute une série de services, sociaux et culturels, ont projeté l'image de leur capacité de gérer l'incertain, mais qui, en fait, n'ont plus les moyens de la gouverner.

S'il y a crise des États modernes, c'est avant tout celle de l'illusion de leur pouvoir et de la réalité de leur impuissance. Cette prise de conscience collective, les citoyens sont en train de la vivre et de la subir amèrement. Nous n'avons pas encore réalisé toutes les conséquences de ce retour à l'insécurisation sur le fonctionnement de nos systèmes politiques après trente ans de sécurisation. L'impopularité chronique des gouvernements occidentaux n'en est que la conséquence visible et, tout compte fait, secondaire. Par-delà les gouvernements, ce qui est en jeu, c'est la légitimité des États et de ce fait leur capacité d'engendrer de nouveaux consensus sociaux.

L'état et les groupes organisés

Il n'y a pas que cela. À ce dépérissement de l'État s'est juxtaposé un phénomène de corporatisation sociale. On avait cru que l'expansion des services publics devaient engendrer un renforcement de la solidarité sociale et produire une plus large socialisation. Cependant, l'État-Providence s'est développé à la suite de trente ans de croissance économique euphorique qui

a donné naissance à des comportements corporatistes et boulimiques de nouveaux riches.

Dans un tel contexte, l'émergence de nouveaux groupes organisés (professionnels et syndicaux) financièrement liés, indirectement ou directement, à un appareil d'État en pleine expansion (en 20 ans les revenus de l'État québécois ont été multipliés par 10), a entraîné une course effrénée à l'appropriation de la richesse collective. Au Québec, ce phénomène s'est d'autant plus amplifié que, faute d'une tradition établie d'un service civil, nous avons allègrement transféré dans le secteur public le même type de rapports de travail que dans le secteur privé. Nous sommes rapidement passés, dans les faits, d'un concept nébuleux d'État-Providence à la réalité d'un État à clientèles qui se partagent en terme salarial plus de 50% des revenus de l'État. Ceci a eu comme résultat de compartimenter le tissu social, d'accentuer le clivage entre le secteur public et le secteur privé, de rétrécir les marges de manoeuvre financière de l'État et de miner d'autant sa crédibilité.

Ainsi, après trente ans de développement de l'État-Providence, nos sociétés se retrouvent face à des pouvoirs politiques en voie de «délégitimation», face à des consensus sociaux en éclatement et à des marges financières inextricables. Devant la conjugaison de ces facteurs déstabilisants, on ne voit pas comment les états modernes pourront avoir l'autorité et l'appui populaire suffisants pour procéder à des changements majeurs d'orientation budgétaire qui devront rendre compte du défi mondial économique.

Solution: option libérale?

Quelles sont les voies de solution? Il y a, bien sûr, l'option libérale, dans le sens générique du terme, qui consisterait à un démantèlement systématique de l'appareil d'État, et l'abandon du modèle de société social-démocrate et du projet national pour le Québec.

Au-delà des considérations partisans, l'application d'un tel modèle bute sur des contraintes fonctionnelles telles qu'elles rendent sa réalisation extrêmement difficile. Le retour à un type d'État non interventionniste du début du

siècle présuppose une remise en cause des acquis démocratiques des régimes politiques occidentaux. Les rapports entre le développement des États-Providence et la démocratisation des institutions politiques sont tels qu'on ne peut toucher à l'un sans chambarder l'autre. Il ne faudrait pas perdre de vue que la démocratisation, l'adoption du principe du suffrage universel, le consensus généralisé de la légitimité démocratique et élective des dirigeants politiques et le passage d'individus-sujets à des individus-citoyens ont amené les États à répondre aux besoins et aux demandes des citoyens. L'État-Providence en est le résultat. État-nation, État-citoyens, État démocratique sont trois éléments définitivement imbriqués. À moins de vouloir revenir à un type de régime politique autoritaire, on ne voit pas comment le démantèlement systématique de l'appareil d'État pourrait se réaliser.

Solution: réseaux de solidarités et de communications?

Comme on le constate, la formule de rechange qui s'offre aux sociétés est l'approfondissement de la démocratisation de l'appareil d'État et la recherche d'un nouveau consensus social. Une redéfinition de l'État social-démocrate et de ses rapports avec les citoyens qui devra comporter une réappropriation collective de l'appareil d'État, un apprentissage collectif des données du marché mondial et une stratégie économique qui devra rendre compte du défi mondial.

Ainsi, le défi que doivent relever les sociétés, en autant que le vouloir vivre collectif demeure, c'est, plus dramatiquement que jamais, la recherche du renforcement de la légitimité, de la crédibilité des appareils d'États et l'élargissement du consensus social. Les deux vont de pair et sont inséparablement liées. La poursuite de la démocratisation du pouvoir politique en est la condition *sine qua non*. Il s'agit de faire en sorte que l'ensemble des citoyens et des citoyennes soient partie prenante dans les décisions qui affectent leur avenir et celui de la société.

Il s'est créé au fil des trente dernières années une dysfonction entre, d'une part, les rôles et les fonctions des États modernes et, d'autre part, les mécanismes de contrôle et de décisions; entre la croissance phénoménale de l'État dans la

vie quotidienne des citoyens et le maintien d'institutions politiques qui correspondent à un type d'État libéral non-interventionniste, d'une autre époque.

Les réformes ne peuvent se limiter à celles du régime parlementaire. S'il y a crise des institutions parlementaires, il y a encore plus profondément une remise en cause, comme nous l'avons démontré, des rapports entre le pouvoir étatique comme tel et les citoyens, une crise de l'ensemble du système politique.

Cette réappropriation collective du pouvoir politique, cet apprentissage communautaire des contraintes sociales et économiques du marché mondial doivent se traduire par une démocratisation de notre système électoral, qui devra aller de pair avec la réforme de la décentralisation régionale, afin de multiplier les réseaux de solidarité et de communication.

Il s'agit, entre l'État national et les citoyens-individus, de remplir le fossé. Il s'agit aussi, au niveau national, de créer des liens de concertation réels et permanents sur les grandes orientations économiques et sociales du Québec, y compris une participation dans le processus budgétaire.

L'élargissement du consensus social et le renforcement de la légitimité de l'appareil d'État ressortissent à la participation active des groupes sociaux au niveau national et des citoyens au niveau régional.

Les stratégies de «sortie de crise» doivent tenir compte des aspects politiques.



**L'atelier
qui donnera
à vos imprimés
un caractère
de distinction**

IMPRIMEURS
LITHOGRAPHES
CONCEPTIONS
GRAPHIQUES

**THÉRIEN FRÈRES
LIMITÉE
8125, BOUL.
ST-LAURENT
MONTRÉAL
QUÉBEC H2P 2M1**

388 5781

Le Commando libérateur

par J.-B. GIROUX¹

Introduction

Le récent Conseil national du PQ (30 et 31 octobre 1982), éclairant le drame de son pionnier Marcel Léger, passé avec stoïcisme du ministère de l'Environnement à l'organisation de la future lutte indépendantiste à la Chambre des Communes, gardait enveloppé, dans une discrétion bien québécoise, le commando déjà lancé en éclaireur par d'autres pionniers sur le terrain circonscrit par la loi électorale du Canada.

Or, la conjoncture politique nouvelle créée par la décision réitérée, en principe, d'une participation péquiste aux prochaines élections fédérales lance un défi à l'actuel COMMANDO. Désormais, celui-ci sera placé devant une action à mener qui impose aux observateurs politiques de réfléchir aux cinq thèmes ici évoqués. Ceci pourrait leur permettre de conclure, avec l'auteur, que s'il faut désormais envoyer des représentants à Ottawa, ce ne sera plus pour siéger dans la honte comme les élus du Parti libéral fédéral, mais pour assiéger victorieusement un régime oppresseur.

I- D'un novembre à l'autre

Si le Québec a marqué la mi-novembre 1976 d'un événement porteur d'avenir, par l'avènement d'un gouvernement graduellement souverainiste, le Canada, dans les premiers mois du second mandat péquiste, allait s'acharner à consolider sa domination, nous forçant à la riposte.

Déclarant «impossible de parler, de discuter, de négocier avec le premier ministre du Québec», Pierre Trudeau invitait

1. L'auteur a choisi ce titre énigmatique pour bien décrire le type et la durée d'une mission politique du Québec à la Chambre des Communes d'Ottawa. Comment y faire entendre la voix et les intérêts du Québec? Nous n'y avons, présentement, qu'un délégation de moutons. Un commando, à l'objectif précis et limité, changerait tout.- NDLR.

à la mi-novembre 1981 sa députation libérale unitariste, dans une médiation flouée au départ, à ressasser le dossier constitutionnel. Les centralisateurs d'Ottawa nous en avaient assaillis, depuis le 20 mai 1980, à la faveur de la naïve imprudence du Non référendaire, suscité d'ailleurs dans la duplicité, la supercherie et la pure tromperie.

Se référant à l'invraisemblable association des *Deux Solitudes* en passe de devenir *Deux Hostilités*, René Lévesque, présageant le Québec en devenir, osait secouer ainsi notre torpeur: «La première chose qu'un peuple doit décider avant d'aller offrir quoi que ce soit, c'est sa souveraineté¹.»

En effet, en réponse à un Québec désireux de s'épanouir dans un régime politique équitable, il avait fallu vingt mois de palabres pour que les *DIX* en viennent à imaginer un Canada unitaire. Que le Québec en soit à toute fin pratique écarté et maintenu dans une dépendance néo-coloniale, qu'importe!

Aussi, faut-il déplorer quelque errance, ou du moins un certain électoralisme, dont il convient de faire la part du feu, dans cette rebuffade servie au PQ à la clôture de son 8^e congrès (6 décembre 1981), rebuffade par laquelle M. Lévesque affectait d'insister tellement sur l'offre d'association.

Or, sans attendre que M. Lévesque leur livre le secret de ses fréquentes valse-hésitations bien typiques de nos ondoyantes réactions démocratiques, des pionniers (ères) indépendantistes s'étaient mobilisé(e)s depuis l'automne de 1978, afin de constituer une troupe de choc, en vue d'une percée sur le terrain même de notre adversaire néo-impérialiste.

Presque ignoré du public en raison de la hardiesse de leur projet, les promoteurs de l'*Union populaire* avaient posé, dès l'été de 1978, le geste que le PQ devait imiter à l'été de 1982: manifester par l'intermédiaire de plus de cent signataires la volonté des souverainistes et indépendantistes d'assurer leur représentation démocratique à la Chambre des Communes.

1. Michel David dans *Le Soleil* du 16 novembre 1981, sous les manchettes: «La souveraineté sera le prochain enjeu électoral» et «Lévesque n'adoucit pas ses conditions».

Pour ces éclaireurs de la première vague, le contexte politique de 1978 contenait en germe toute la duplicité pancanadienne qui marquerait la période pré-référendaire et l'odieuse exploitation post-référendaire de notre mentalité de coloniaux bien conditionnés. Cette duplicité devait culminer dans l'adoption du *Canada Bill* en grande pompe impérialiste moyenâgeuse, pour tenter notre minorisation définitive. Ces fondateurs de *L'UNION POPULAIRE* dans leur déclaration de principe de 1979, revendiquaient pour le peuple québécois l'exercice de son droit à l'autodétermination: «Nous n'allons pas troquer l'intégrité constitutionnelle du Québec, l'intégrité de son territoire et le plein exercice de nos droits civils contre une illusoire politique de bilinguisme imposée par le gouvernement fédéral. (...)

C'est notamment pour favoriser l'émancipation des hommes politiques québécois face aux partis pancanadiens en même temps que pour défendre les droits fondamentaux du peuple québécois, y compris son droit à l'autodétermination, que s'est constituée *L'UNION POPULAIRE*.»

La déclaration d'intentions de la nouvelle formation politique s'exprimait dans une quinzaine de propositions qui, malgré le silence presque absolu des médias, filtrèrent dans une mince couche de l'électorat québécois à l'occasion des deux élections générales fédérales de 1979 et 1980. Ainsi, malgré l'effet de surprise de ces deux élections précipitées et rapprochées, la formation politique naissante démontra un tel dynamisme qu'elle put présenter, aussi bien en 1979 qu'en 1980, plus que les 50 candidatures requises pour maintenir son inscription officielle à Ottawa comme parti indépendantiste.

Elle recueillit quelques dizaines de milliers de votes qui constituent ce noyau de gens politisés qui ont permis le développement phénoménal, en 1982, de l'idée d'une participation souverainiste aux prochaines élections canadiennes. Cela contrastait avec la politique d'autruche d'hier permettant les malsaines victoires du «fédéralisme» par l'abstention ou l'incohérence des votes péquistes.

L'oeuvre de *L'UNION POPULAIRE* ne se mesurera pas seulement aux deux missions spéciales déjà accomplies, ni

même à cette réussite d'induire à l'action électorale sur la scène québécoise de la Chambre des Communes tant les péquistes que les syndicalistes et les nationalistes. Cette oeuvre s'appréciera surtout en raison du défi que lui pose la conjoncture économique-politique².

C'est l'heure d'un nouveau commando élargi, coordonné, qui, comme unité logistique, frappera le régime grâce aux supports, déjà enclenchés, des forces vives du Québec en devenir. Si novembre 1982 voit naître le Deuxième Front, sachons qu'avant tout un programme d'action a été patiemment élaboré, afin que le prochain novembre procure au corps expéditionnaire futur la cagnotte de libération nationale qui lui permettra une percée victorieuse.

II- Du militantisme à l'action partisane

Le Conseil national récent du PQ permet une précieuse réflexion sur les réactions de celui-ci, aile parlementaire ou aile militante, face à ce désir profond des membres et militants quant à l'action politique à mener dans la foulée des premières missions. On agira désormais avec des effectifs mieux appropriés aux coups qu'il faut porter au régime oppresseur, de telle sorte qu'il puisse succomber, avec un minimum d'efforts, à ses défaillances internes.

«C'est un pensez-y bien», avait dit M. René Lévesque, se référant aux modalités de la participation, dont le principe toutefois semblait facilement acquis aux délégués. Et il ajoutait: «Jusqu'à présent... il ne s'était toujours agi que d'aventures improvisées, lorsque ces candidats indépendan-

2. Il n'est pas fortuit que la sensibilisation péquiste à l'automne de 1981 ait coïncidé avec un rapprochement du PQ et du FPQ (FPQ: simple nouvelle appellation de *L'UNION POPULAIRE*). Il n'est pas fortuit, non plus, que *L'UNION POPULAIRE* ait été indiquée comme la deuxième option au document-synthèse des péquistes et que la première option (création d'une aile fédérale péquiste) ait été rejetée. On peut y reconnaître l'influence du mémoire que *L'UNION POPULAIRE* avait présenté à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec au lendemain du référendum, dans la conviction qu'il faut un front commun pour que le peuple québécois évolue, à sa façon, dans la paix et le respect des autres, mais aussi avec le respect des autres.

tistes étaient en lice³. Il restait à savoir de quelle façon les péquistes corrigeraient l'improvisation.

Or, pour les militants, se peut-il qu'ils connaissent un véritable engagement individuel à l'abri de l'improvisation sans se serrer les coudes dans une formation politique ou idéologique bien à eux? Voilà le débat à vider rondement, afin de passer à l'action avant d'être pris de vitesse comme en 1979 et 1980.

En ce 31 octobre 1982, le Conseil national du PQ consacrait le bien-fondé de l'initiative individuelle des pionniers à la suite d'interventions convaincantes des penseurs les plus avertis du parti. Qu'est-ce à dire? Que le PQ crée ou non une aile carrément péquiste sur le front fédéral. Aussi longtemps que le Québec versera des impôts à Ottawa, les contribuables indépendantistes du Québec ont le droit de défendre là-bas leur objectifs, autant que les contribuables unitaristes cherchent à nous imposer leur centralisme-assimilation. Une fois dissipées les illusions de la pseudo-Confédération, le Québec trouvera sa cohérence politique à disputer aux tenants du pancanadianisme un terrain de lutte essentiel que le nationalisme a eu la légèreté d'évacuer au profit d'un De Bané ou d'un Joyal, qui n'utilisent la protestation que comme tremplin aux faveurs du régime.

Le Comité des élections fédérales avançait de bonnes raisons pour proposer l'adoption de principe de la *création d'une aile fédérale* du PQ. Mais le débat du 31 octobre 1982 permit de trancher nettement en faveur de la simple participation du PQ, impliquant pour l'heure le rejet du *principe de la création d'une aile fédérale du PQ en vue de présenter des candidates et candidats issus du parti*. Pourtant, les péquistes en quête de cohérence idéologique et avec leur souci de donner au Québec une meilleure chance de juger le régime oppresseur d'Ottawa, se doivent de lire entre les lignes les orientations de leurs dirigeants (quelque peu enveloppés dans leurs stratégies).

3. Réf.: reportage de J.-J. Samson sur le Conseil national du PQ à Jonquière — *Le Soleil*, 5 oct. 1981.

Pour la formation politique qui se montre accueillante à quiconque se révèle soucieux d'attaquer le régime unitariste pancanadien, l'heure de l'action a sonné. D'autres pourront «préparer un plan de campagne électorale⁴.» On peut faire confiance au sens d'organisation d'un Marcel Léger pour concevoir un plan et mobiliser les instruments malgré les contraintes posées par le Conseil national.

Il ne peut créer une aile fédérale du PQ, mais il peut envahir l'*Union populaire* et l'organiser en FRONT contrôlé par les péquistes.

Il ne peut pour l'instant *présenter des candidates et candidats* (aux prochaines élections fédérales) *issus du parti*, ni procéder à des congrès d'investiture à cet effet. Mais ces deux dispositions, interdites dans les rangs du PQ, figurent formellement au programme du FPQ. Et on peut facilement concevoir, dans le plan de campagne et de mobilisation des instruments, un protocole bipartite favorisant l'action conjointe immédiate et à moyenne échéance.

L'imagination aidant, des dizaines de penseurs ou organisateurs du calibre d'un Guy Bisailon ou d'un Marcel Léger peuvent rapidement tirer un plan cohérent, d'une ébauche délibérément ambiguë, qui désespère bien des agents d'information, aux réflexions forcément superficielles (dommage!).

On peut volontiers admettre que l'*UNION POPULAIRE* soit pour l'heure un précieux acquis que la Cause doit utiliser afin de multiplier le financement populaire grâce aux crédits d'impôt d'Ottawa. Ceux-ci commandent au fisc d'Ottawa de presque tripler les dons au parti. Avec le FRONT, c'est une réalité immédiate et non une possibilité plus ou moins éloignée dans le temps *au hasard de quelque stratégie d'un parti au pouvoir* qu'est forcément le PQ.

4. Observateurs au récent Conseil national péquiste, quelques dirigeants du FRONT issu de *L'UNION POPULAIRE* pouvaient enfin trouver dans cette formulation du mandat à M. Léger la promesse de mutuelles collaborations entre les divers groupes indépendantistes contre leur adversaire commun, le régime unitariste d'Ottawa. Pour documentation, communiquer auprès du FPQ, C.P. 8711, Ste-Foy, G1V 4N6, tél: (418) 651-5376.

Aussi, les péquistes, malheureux des réticences du PQ à s'impliquer comme tel, pourront se consoler à la pensée que la décision du Conseil national est financièrement saine. Le PQ, s'engageant comme tel, aurait drainé des ressources financières normalement affectables à la course au pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec. Fort heureusement, désormais le réalisme péquiste découvrira vite qu'est déjà trouvé l'instrument essentiel à une participation électorale, ce nerf de la guerre, les ressources financières.

De plus, il leur faut admettre que la formation politique principale, actuellement porteuse de l'idéal d'un État souverain, c'est aussi, et on ne peut lui en faire grief, *un parti de pouvoir préoccupé de sa réélection*. En conséquence, c'est un parti qui cherchera à se ménager autant d'amitiés ou d'intelligences que possible dans tous les camps. Ce point de vue explique le net clivage entre les interventions dans le débat des militants, d'une part, et des membres de l'aile parlementaire, d'autre part.

Il ne faut surtout pas oublier que l'équipe Lévesque doit gérer une grave récession économique malgré les croc-en-jambe d'Ottawa et que la conjoncture l'amène à un affrontement sur le plan des relations de travail avec certains de ses alliés historiques, par exemple, les 310 000 syndiqués du secteur public et parapublic. Or, quoique soucieux de la question nationale, ces syndiqués, et c'est leur rôle primordial, sont d'abord préoccupés de leur propre cause et, accessoirement, de la question sociale, surtout en un temps de négociation.

On conçoit donc assez facilement, à la réflexion, que, aussi longtemps que le Québec ne sera pas devenu majoritairement indépendantiste (bientôt sans doute, mais pas encore demain), il pourra exister au Québec un ou plusieurs partis à idéal souverainiste, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, mais dont l'idéal aura à s'infléchir à l'exercice ou à la recherche du pouvoir.

Cette période évolutive prescrit un rôle indispensable à jouer par un parti indépendantiste à Ottawa, suffisamment démarqué du ou des partis indépendantistes qui oeuvrent ou

oeuvreraient sur la scène politique restreinte de l'Assemblée nationale. En effet, pour le peuple québécois en marche vers son indépendance, il n'y a pas que des avantages à ce qu'un parti souverainiste soit au gouvernail de l'Assemblée nationale. Il y a aussi des contraintes à surmonter qui requièrent en parallèle l'action à Ottawa d'une formation indépendante, *nettement démarquée du PQ mais entraînée à la coordination*.

D'ailleurs, le Front hésiterait-il à foncer, que les péquistes sauraient l'entraîner en voyant déjà se tramer des tractations d'allure pancanadienne: Conservateurs réclamant l'aide péquiste pour abattre Trudeau; NPD sollicitant l'appui social-démocrate au socialisme unitariste pancanadien. Pour éviter d'être ainsi courtisés et détournés de leur objectif fondamental, les souverainistes devront de toute urgence animer le FRONT qui pour l'heure n'est guère, forcément, qu'un carrefour d'accueil, sauf pour des fédéralistes inconditionnels.

À l'heure du *Canada Bill*, ne pas riposter à l'offensive constitutionnelle d'Ottawa, expliquait Léger, c'est consentir à notre minorisation définitive. Aussi, est-ce avec l'adhésion à ses objectifs d'un délégué sur trois au Conseil national et peut-être d'un militant sur deux, qu'il se dit confiant d'assumer son mandat.

Et voilà que se prolonge, par la stratégie péquiste, un débat sur les modalités de participation qu'on espérait d'abord conclure, peu après les assemblées annuelles de comtés. Tout plaide en faveur d'une formation politique autonome d'indépendantistes à Ottawa, unie par la concertation avec les forces vives du Québec en devenir, pour *mener crédiblement à Ottawa le commando déstabilisateur*.

Pourtant, si l'on veut sérieusement éviter de provoquer, à la prochaine élection à la Chambre des Communes, l'improvisation qu'ont vécue les pionniers grâce aux assauts compréhensibles des adversaires, mais aussi aux tactiques équivoques d'alliés naturels étrangement conseillés, il faut se dépêtrer sans délai de l'indécision et de l'ambiguïté.

Les péquistes qu'on presse de s'engager individuellement dans une action politique non improvisée ne peuvent «rester

ouverts à n'importe quoi». Ils doivent clore ce débat non dans des déclarations lénifiantes à l'adresse du Canada anglais, mais concrètement, dans la cohérence.

III- De l'abstention à l'abdication?

Doit-on lutter à la Chambre des Communes comme parti politique péquiste? Ou effectuer le transfert d'un militantisme péquiste qui envahirait *L'UNION POPULAIRE*, sous cette appellation ou sous une autre? Ou fondre un certain militantisme péquiste dans une croisade du Parti conservateur? Ou mener une participation individuelle avec ou sans concertation?

Complémentarité PQ-FPQ (Union populaire)

Les événements peuvent amener les indépendantistes à répondre positivement en pratique aux deux premières questions, le PQ s'adressant à la clientèle que lui laissent les contraintes de l'exercice du pouvoir à l'Assemblée nationale, *L'UNION POPULAIRE*, parallèlement mais dans une coordination souple, rejoignant surtout ces indépendantistes anti-péquistes que le gouvernement a malmenés ou déçus sous une forme ou sous une autre. Il n'y a pas de raison, luttant contre l'adversaire commun primordial, qu'indépendantistes, souverainistes, autonomistes ou fédéralistes écoeurés transportent à la Chambre des Communes les objets de contestation et d'affrontement qui se posent normalement au niveau de notre demi-État.

D'autre part, face à l'opinion internationale, des politiciens partisans, imbus de légitimes ambitions de se maintenir au pouvoir, même si ce pouvoir ne s'exerce que dans la structure d'un demi-État, pourraient se trouver mal à l'aise dans une entreprise de délégitimation du pouvoir fédératif. Que ce soit clair pour nous que ce pouvoir nous opprime, cela ne signifie pas que l'ONU en soit d'ores et déjà persuadée (nous n'avons même pas encore abordé valablement ce Troisième Front).

L'abdication subreptice

Il existe toujours un danger qu'une certaine fraction de l'aile parlementaire du PQ tente de récupérer le militantisme

du *Deuxième Front* au gré de compromissions inavouables. Avec l'obsession Trudeau comme prétexte, on peut risquer en douce une liaison conjoncturelle avec certains conservateurs. Liaison dangereuse, à courte vue! Pire, dans une atmosphère de démobilisation, l'individualisme manipulé en coulisse pourrait constituer un dangereux facteur de scission au sein du PQ.

On s'en rend compte d'après les observations de quelques penseurs du parti.

IV- Ces modalités: un pensez-y bien

D'une part, un René Lévesque affirmait déjà, intuitivement, dès le Conseil national de Jonquière: «Si ce n'est pas le PQ comme tel qui entre dans la lutte (sur le front d'Ottawa), ce sera *aux péquistes à le faire individuellement.*»

D'autre part, un Guy Bisaillon suggérait, non moins pertinemment, au début de janvier 1982: «*Pas nécessaire qu'il s'agisse de la formation d'une aile du PQ, plutôt un commando de députés dégourdis qui pourraient facilement semer la pagaille parlementaire. La population aurait un son de cloche de gens (indépendantistes) dans la place. Le PQ perd beaucoup de crédibilité à toujours mettre les fautes sur le dos du fédéral à partir de Québec. Le temps est venu de faire valoir la contrepartie québécoise à la Chambre des Communes, à des politiques libérales fédérales pancanadiennes.*»

À la différence des Clark-Lasalle-Mulroney qui, le Jour des morts, souhaitaient la bienvenue au PQ alors que Mulroney faisait de Shefferville un sépulcre, un dirigeant du Deuxième FRONT, avant la décision du Conseil, avait mis sous les yeux de tous les délégués ces quelques lignes: «Ceux et celles préoccupés de stratégies à moyen terme, qui recherchent un moment opportun d'intervention, ne seraient-ils pas avisés, mieux que de simplement s'y associer, D'ENVAHIR L'UNION POPULAIRE, le parti indépendantiste déjà lancé en éclaireur contre le régime unitariste d'Ottawa? L'investir habilement, idéologiquement (sans crainte irréaliste), comme front, comme unité logistique, afin de l'utiliser déjà, par *implication tactique immédiate*. D'abord pour constituer l'indispensable *GROS LOT DE LIBÉRATION NATIONALE*. Et ensuite comme nouvelle *TRIBUNE immédiate DE*

NOTRE OPTION FONDAMENTALE. Sans attendre chimériquement d'avoir mieux. »

D'ailleurs, M. Guy Chevrette n'avait-il pas reproché au vice-président du parti que le comité des élections fédérales dépassait son mandat en se faisant le promoteur d'une option précise par la création d'une aile fédérale péquiste? Il devrait suggérer à son ami M. Lasalle qu'il serait malsain pour le PQ de *télégraphier ses coups*⁵, même pour un coup de pouce aux Clark et Mulroney. Car autant les péquistes se gardent de jouer les enfonceurs de porte ouverte, autant ils savent flairer un piège, une stratégie.

V- Quelques scénarios

Quels que soient les scénarios envisagés, le Québec contribuable d'Ottawa doit appliquer le principe *no taxation without representation*. Il est bon, toutefois, d'évoquer quelques scénarios, si peu engageants soient-ils.

A- Polarisation

Les Conservateurs triomphent au Canada anglais, les Libéraux au Québec. Mais des votes souverainistes font contrepoids à ceux des fédéralistes inconditionnels qui sont désormais empêchés de conférer au PLC (Québec) une légitimité par défaut. Un recul relatif considérable dans le vote populaire serait la fin d'un monopole libéral historique. Chassés du pouvoir, les libéraux pourraient-ils recréer l'illusionnisme des quinze dernières années? On peut en douter.

B- Coalition PLF-NPD

Se sentant couler, avec ou sans Trudeau, le PLF reprendrait-il le pouvoir en s'alliant au NPD, que le Québec aurait tôt fait de découvrir le ridicule d'une nouvelle comédie

5. Les députés ont appuyé M. Chevrette en applaudissant sa tirade en ce sens. Bien plus, son collègue Garon, en une brève harangue, invitait les indépendantistes à l'action, mais non avec les Conservateurs ou le NPD. Il voyait la création d'une aile fédérale péquiste «à un moment de plus d'ampleur». Serait-ce après le retour au pouvoir des Conservateurs? Pour dissuader les députés d'intervenir sur la scène politique outaouaise, le ministre Duhaime évoquait le scénario d'une élection québécoise hâtive précédant l'élection à la Chambre des Communes.

fédéraliste chez nous, dans l'arrière-boutique d'un pays devenu unitaire et unitariste depuis le 5 novembre 1981.

Dans une réalité des plus lugubres, aux deux élections de 1979 et 1980, *L'UNION POPULAIRE* a pu tout de même lancer si bien l'idée du Deuxième Front qu'aux yeux d'observateurs avertis le militantisme péquiste sent le vent favorable à tel point que le capitaine montrerait plus de vigilance à la barre.

Conclusion

Ce sont les militants qui opèrent la machine péquiste et qui peuvent la lancer sur le front de la Chambre des Communes. Pour éviter l'improvisation de dernière heure, le programme de campagne ne devrait plus tarder.

Les motifs profonds abondent. L'urgence grandit de façon effarante. Comment ne pas réaliser que le Canada Bill est le cercueil du Québec libre? Tout ce qui est Québécois devient bassement attaqué: les exemples foisonnent. Invasion dans le domaine culturel avec Fox qui proscriit l'administration des ondes par le Québec. Monique Bégin assoit la prédominance des centralisateurs d'Ottawa dans le domaine social. Marc Lalonde tend à bousiller nos programmes énergétiques en incitant Terre-Neuve à violer le territoire québécois par un couloir pour lignes électriques à haute tension ou en nous empêchant d'acheter British Pétroleum. Ouellet fruste notre Caisse de Dépôt et de Placement au détriment non seulement du Québec mais de la relance économique canadienne. Notre secteur agro-alimentaire est gravement menacé. Sabotage de nos relations internationales! Ça ne finit plus. Et la commission McDonald n'a pas encore commencé son oeuvre de sape systématique de notre économie. Après le Canada Bill qui, au plan économique, poursuit notre minorisation nationale, toute une législation, relayant le rapport Rowel-Sirois, se destine à accélérer notre infériorisation économique.

Nous nous laisserions tondre? Non, vraiment! Pour défendre leurs politiques, les unitaristes d'Ottawa, profitant de notre attitude bonasse, nous attaquent de toutes parts. Ripostons sur leur terrain, sans tergiverser.

La fin du Parti libéral?

par ODINA BOUTET

La participation des anglophones du Parti libéral du Québec amène des problèmes sans réponse à l'esprit des Québécois.

Il y a, d'une part, la qualité du vote des Canadiens-Français pour le Parti libéral, qui subit un malaise de plus en plus évident, compte tenu de l'incertitude du parti pour établir des politiques qui répondent à des intérêts rivaux entre Canadiens-Français et Canadiens-Anglais.

Puis, en ce qui concerne l'engagement des anglophones pour la défense des intérêts des Canadiens-Français, au Québec et au Canada, il existe un vide historique flagrant, que le Parti libéral du Québec ne pourra pas longtemps tolérer sans se compromettre lui-même.

Ces deux aspects de la vie du Parti libéral se révèlent d'une façon de plus en plus évidente et il conviendrait de les scruter très attentivement.

Commençons par voir quelques-unes des conséquences de la participation des anglophones au Parti libéral. Il y a une chose qu'il faudrait d'abord ne pas oublier un seul instant, c'est leur partisanerie envers eux-mêmes, leurs intérêts, leurs buts et tout ce qu'ils peuvent détenir d'avantages politiques, individuels et matériels. Aucune de leurs actions ou de leurs pensées n'en est exempte.

Le caractère légitime d'une prise de parti des anglophones en faveur de leurs intérêts propres demeure indiscutable, dans la mesure où cette prise de parti n'entraîne pas de la part des francophones un renoncement à leurs propres intérêts.

Et là se pose la grosse question du rôle d'un gouvernement dans une société. Lorsqu'il y a, comme au Canada, plusieurs gouvernements et plusieurs sociétés et que, selon le

système de représentations politiques qui a été peu à peu mis en place, un seul de ces gouvernements, celui du Québec, pourrait remplir le rôle de gouverner les Canadiens-Français par eux-mêmes, que fait le Parti libéral du Québec?

Il accepte, au sein même de la société de langue française, de se faire le représentant des intérêts rivaux des deux sociétés, sans exiger des anglophones qu'ils s'engagent à prendre parti pour les intérêts des francophones. En ce faisant, il impose aux francophones une probabilité que leurs propres intérêts doivent être mis aux enchères contre une société plus en moyens que la leur.

L'aptitude naturelle qu'ont les anglophones à veiller à leurs propres affaires, ajoutée à la force et au nombre de leurs institutions et de leurs individus en Amérique du Nord, ces deux évidences mises ensemble, devant la tradition conciliante et la collaboration des Canadiens-Français, ne semblent pas au Parti libéral du Québec une raison suffisante pour imposer, au moins, une condition d'engagement aux anglophones.

Et, ces derniers ne paraissent nullement embarrassés d'utiliser ce Parti libéral, qui pourrait démocratiquement être dédié aux intérêts de la société de langue française, pour diminuer la perspective de ces intérêts jusqu'à les soumettre aux leurs, en un premier temps, pour ensuite leur substituer les leurs progressivement, dans la confusion typique qui est propre à la fédération canadienne.

L'idée de rivalité

L'idée même de rivalité entre les deux sociétés n'est pas admise à un examen normal, dans ce Parti. Il est vrai qu'elle a longtemps été passée sous silence dans l'ensemble de la société de langue française, en raison de la gêne que lui causait sa participation aux mêmes institutions que les anglophones et le poids de leurs décisions inévitables. Il ne faudrait surtout pas oublier la prétention de ces derniers à ne former qu'une seule société indistincte pour le Canada.

Mais l'héritage d'un pareil silence est lourd de conséquences et plusieurs générations d'atrophie intellectuelle et mentale devront être corrigées, en articulant pour les générations montantes les nécessités de la rivalité.

Le simple fait que les anglophones aient tenté de nous laisser croire à l'absence de cette rivalité, alors qu'ils n'en faisaient qu'à leur manière et qu'ils conservaient leur identité réelle, et que, de plus, ils étendaient leurs intérêts au sein même de la société canadienne-française, entre autres dans les partis politiques, voilà une supercherie qu'il nous sera difficile d'entretenir encore longtemps.

La part que doit jouer le Parti libéral du Québec dans la société de langue française ne lui permet pas de se prêter plus longtemps à l'équivoque.

Il est de plus en plus clair que de la façon dont sont conçues les institutions au sein de la fédération, dans les entremêlements de la double allégeance, le vrai débat des rivalités ne peut prendre place et trouver logiquement son expression naturelle.

Et si ce débat ne peut prendre sa véritable perspective dans les institutions actuelles, c'est qu'il nous manque une institution. Le parti québécois, par les voies officielles du pouvoir politique, se prend dans les entraves d'un débat fédéral-provincial. Les autres partis politiques, qui font maintenant semblant de n'être pas passés par là ni d'avoir subi les mêmes entraves, illusionnent la population sur la possibilité de mettre fin à la chicane. Les sociétés nationales et les personnalités averties demandent de plus en plus qu'on instaure les États Généraux. De toute évidence, il nous manque depuis longtemps une institution.

Il est extrêmement souhaitable que nous puissions établir notre concurrence dans la légitimité, en dehors des restrictions morales que nous infligent deux engagements de fidélité qui sont contradictoires, parce qu'ils nous imposent de participer à deux rivalités qui s'affrontent dès que l'une d'elles ne s'efface pas.

Le naturel de la chose

Nous avons besoin, pour le mûrissement de la personnalité de notre population, pour le rattrapage du temps perdu dans les illusions de la bonne entente institutionnalisée avant qu'aient eu lieu les vrais débats, nous avons besoin de revoir

toute notre vie politique et toutes ses conséquences culturelles et personnelles, dans l'optique des rivalités naturelles. Les rivalités sont naturelles: il faudra le réapprendre et se mettre à l'articuler dans ce qui doit être pensé, fait, examiné et compris à tous les niveaux de notre vie, entre nous et avec les autres sur cette Terre.

Pour bien situer tout le naturel de la rivalité entre deux sociétés distinctes, voyons comme les objets et les êtres, différents et distincts, sont en rivalité. À ceux qui voudraient nous faire croire que les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais ne sont pas naturellement en rivalité, faisons observer que tout dans l'univers terrestre, objets animés et inanimés, est en rivalité. Deux maisons, de couleurs différentes, de formes différentes, placées en des endroits différents, sont en rivalité. Elles le sont devant les éléments de la nature, le vent, la pluie, la lumière, la chaleur, le froid: l'une d'elle sera mieux ou moins adaptée que l'autre pour résister ou profiter de l'un ou l'autre ou de tous ces éléments. Même aux yeux d'un simple passant, elles sont déjà en rivalité, car il aimera mieux celle-ci ou celle-là, en partie ou en totalité, selon ses goûts, ses besoins ou pour toute autre raison.

Deux arbres sont en rivalité, pour des quantités de nourriture, de lumière, d'espace, d'ombrage. L'un d'eux supplantera l'autre et il sera à son tour supplanté par un autre.

L'eau qui se heurte au rocher l'usera jusqu'à l'effritement, mais s'il résiste, elle devra indéfiniment le contourner ou se refouler.

Les animaux se disputent territoires, nourriture, abris, possession et domination. Celui qui a triomphé d'une espèce, chez les siens ou chez d'autres, est tôt ou tard soumis à l'implacable destin de la défaite et sert de pâture à son tour.

Conséquences culturelles

Chez les humains, le conflit des individus est permanent et l'équilibre des sociétés se maintient tant bien que mal, selon que les moyens de subsistance et les libertés individuelles acquièrent, ensemble ou non, leur équilibre social. Il est remarquable que dans les sociétés primitives, les individus

dépendent davantage du groupe pour leur subsistance et ils ont l'instinct de s'y agglutiner et de s'y tenir serrés. Tandis que dans les sociétés très articulées, comme des machines aux rouages si nombreux et si distants qu'ils ne semblent plus avoir de liens entre eux, les individus se réclament à qui mieux mieux des libertés individuelles. Puis, pour se redonner de la cohésion dans la société, souvent afin de remplacer des liens naturels qu'ils ont trop déliés dans leur famille et leur milieu, ils se tournent vers le droit d'association, ajoutant ainsi d'autres rouages à une société qui en a déjà beaucoup, apportant de la division aux pouvoirs, plus d'expansion à la machine sociale et plus de frais à l'ensemble de son organisation et de son gouvernement.

Toujours chez les humains, les civilisations se heurtent, s'affrontent et se remplacent. Les peuples s'efforcent de maintenir chacun leur personnalité, leur identité, leur dignité.

Mais, dans la fédération canadienne, un peuple de langue française s'efface devant un peuple de langue anglaise, pour que les rivalités et la concurrence de ces deux peuples soient passées sous silence et ne soient surtout pas officialisées. L'absence culturelle de cet exercice d'entendement a créé un vide incommensurable dans la personnalité de notre peuple, les réalités qu'elle tait n'ayant pas leurs relations normales avec l'expression, dans un esprit où le discours se guide sur la parole juste et non pas sur l'intention cachée.

Une autre des graves conséquences du bannissement des rivalités pour les francophones, pendant que les anglophones se trouvent très à l'aise d'entretenir les leurs en les déguisant sous les nobles objets de la démocratie et les couleurs du Canada, c'est la honte de mal faire et la perte de l'autorité morale qui en découle, autorité indispensable au maintien d'une individualité qui doit rivaliser avec assurance.

L'individu canadien-français n'a pas le loisir de soutenir moralement ses propres manières, si elles n'ont pas d'autorité, et il sombre dans l'irresponsabilité systématique au regard de ses juges et de ses maîtres à la bonne conscience. Sa première irresponsabilité, à leurs yeux, c'est celle d'affirmer sa différence et les rivalités qu'elle engendre. Tout cela parce que les

institutions politiques dans lesquelles sa propre société s'est engagée n'assurent pas que son authenticité restera légitime, c'est-à-dire que cet engagement la prive d'une justification morale de faire les choses différemment, la prive aussi de l'autorité que cette justification devrait engendrer et de la responsabilité qui garde active l'autorité.

Bornage de la partisanerie

Les partis politiques ont été installés dans l'équivoque d'une double allégeance envers deux sociétés qui se doivent d'être en rivalité, si elles veulent vraiment vivre toutes deux. Notre participation à ces partis politiques, sauf pour le Parti québécois qui a implicitement rejeté cette équivoque par son projet premier de souveraineté, a été un engagement exactement marqué par les mêmes «trous» que la double allégeance, à savoir le manque de justification morale, la perte d'autorité et de responsabilité.

La mécanique des partisaneries a alors limité tous les débats en deçà d'une appartenance à telle ou telle société, de langue anglaise ou de langue française. Ce qui émanait d'un parti: opinions, orientations, politiques quelconques était soumis à la vindicte partisane des seuls partis, l'opinion publique et ses représentants étant soumis à la même menace de partisanerie. Quiconque s'aventurait à replacer les choses dans une perspective d'intérêts nationaux ou autres, plus larges et plus nécessaires à l'esprit, entraînait immédiatement en conflit avec les structures partisans de la fédération canadienne.

Claude Ryan l'a fait, récemment, au dam de son parti.

Lui qui se taisait sur des choses essentielles pour l'orientation du Parti libéral, pendant qu'il en était le chef, se met à parler plus librement dès qu'il démissionne. Il démontre ainsi que son appartenance à la société de langue française et les intérêts distincts de cette société que le Parti libéral du Québec devrait démocratiquement représenter, ne peuvent être encore discutés ouvertement et publiquement comme des politiques légitimes et naturelles dans ce parti.

Comment pourra-t-il décemment prétendre remplir le rôle d'un gouvernement dans cette société?

Mais de plus, le même mécanisme limité qui s'applique depuis toujours, pour restreindre les débats et ne pas leur permettre de franchir la barrière de ce qui est moralement et intellectuellement permis, a été illustré une fois encore. Monsieur Ryan a été accusé de nuire à son parti, ce qui est vrai dans la mesure où celui-ci ne pense pas comme lui et ne veut pas le suivre. L'opinion publique a assisté encore une fois à une moralisation en règle. Mais, la pertinence de voir un parti politique représenter ouvertement certains intérêts de la société de langue française là où, par surcroît, elle est démocratiquement en majorité et, bien chez elle, dans la patrie qu'elle a fondée, n'est-elle pas à remettre en question?

Ce n'est pas une exception, ce n'est que la règle.

Quand le Parti québécois a osé négliger cette barrière et affronter cette morale, on se souvient qu'il a soulevé la réprobation officielle et qu'il a dû enfoncer le mur de l'opinion publique, peu à peu, étape par étape, dans une escalade de projets, de lois, de discours et d'approches. Les journalistes ont d'abord refusé d'entendre les mots. Mais une fois les projets introduits dans l'engrenage des institutions officielles, le mécanisme des discussions et des rapports avec le public s'est mis en branle et un grand pas a été franchi pour l'intelligence d'une partisanerie légitime aux Canadiens-Français.

Mais, dans ce même engrenage des institutions officielles, le Parti québécois s'est vu entraîné dans un débat aux limites fédérales-provinciales, les nations, les peuples, les sociétés de langue différente n'ayant reçu aucune reconnaissance officielle dans les institutions qui servent au gouvernement de la fédération canadienne. Il y a bien deux langues officielles, mais elles ne sont pas identifiées autrement qu'en elles-mêmes et elles ne sont pas appliquées à la reconnaissance d'aucune des deux sociétés. Le Parti québécois a donc pu franchir seulement la barrière morale qu'imposaient les mécanismes: il n'a pu franchir les mécanismes eux-mêmes.

C'est pourquoi l'opinion publique, par exemple, ne se voit toujours offrir que des aspects amputés de leur dimension de rivalité entre deux sociétés qui ne sont pas identifiées dans les enjeux. Il n'y a toujours que parti contre parti, gouvernement contre gouvernement, individu contre individu, et, issus de cet encadrement, opinion contre opinion, idée contre idée, projet contre projet, loi contre loi, et ainsi de suite. Mais de perspective pour une partisanerie, d'intérêts légitimes dans une concurrence réelle et de rivalité naturelle entre peuples distincts, on ne trouve guère.

Qu'est-ce qui arrive à l'opinion publique et à ses représentants des différents média d'information, dans le cas, par exemple, où un parti politique prend fait et cause pour des intérêts qui dépassent ceux d'un parti et qui rejoignent ceux de la société francophone de ces représentants?

Il arrive que pour se montrer partisans des intérêts de leur société, ces derniers aient à franchir le mécanisme de la partisanerie des partis. Autrement, ce n'est toujours que parti contre parti et quiconque s'y engage ne paraît que soutenir un parti contre l'autre. On voit dans quel piège l'opinion publique essaie de ne pas tomber, en se donnant des allures de neutralité. Mais les intérêts de la société ne sont pas neutres.

L'institution qui nous manque devrait remettre la partisanerie de notre société au premier plan et, en quelque sorte, à l'abri de la partisanerie des partis politiques. Cette institution pourrait être la souveraineté du Québec, mais la qualité du vote des Canadiens-Français n'assure pas encore cette éventualité. Pour nous sortir culturellement de ce «trou», il nous manque une institution qui surmonte l'obstacle des mécanismes actuels et qui permette à l'opinion publique de faire sa représentation partisane par-dessus la tête des partis.

Défi au Parti libéral

L'instruction du vote, comme celle de la société qui doit le donner, a été déficiente dans la même proportion où cette société était privée des débats et des opinions que la double allégeance et le mécanisme des institutions ne permettaient

pas. Mais depuis que le Parti québécois a introduit la question primordiale de l'appartenance à soi-même, l'opinion publique réalise de plus en plus l'existence du problème des rivalités qu'il faut assumer. Le Parti libéral du Québec ne pourra pas encore longtemps s'y soustraire.

S'il ne veut pas bientôt remplir son rôle démocratique dans la société québécoise et dompter l'antagonisme qui le divise déjà intérieurement, il sera tôt ou tard fractionné et scindé par ceux qui voudront le redonner à la population. Déjà, le passage de Claude Ryan à la tête de ce parti n'est pas le fait du hasard: pressés par la question que le Parti québécois continue de poser à la population, les libéraux étaient allés le chercher dans les milieux nationalistes, même s'il n'avait ni la stature ni le caractère nécessaires à un homme politique.

Le Parti libéral du Québec ne trouvera d'ailleurs pas facilement un chef capable de le sortir de son aliénation. S'il veut être vraiment valable pour une population qui voit plus loin que lui, il devra rejoindre cette vue démocratique d'une société de langue française qui veut se gouverner elle-même. Alors, il devra chercher avec elle la forme et la nature de l'institution qui lui manque pour se libérer des entraves de la double allégeance.

En conclusion, il faudrait bien reconnaître qu'on ne se prive pas impunément de tout au pan des activités humaines dévolues au gouvernement d'une société. Il serait vraiment trop facile de dire, comme les partisans du canadianisme: nous allons remplacer cette partie de notre responsabilité par un idéal plus large et de belle apparence, qui serait censé nous donner en retour un grand pays, généreux et amical, une sorte de paradis terrestre pour colonisés, quoi!

Et pour ajouter à notre désespacement, nous n'avons qu'à répandre l'idée que le contraire de ce canadianisme est, comme le dit Trudeau, un repli sur soi et le manque de goût du risque. Cette prédication aurait été vite rejetée, dans une société habituée aux combats de la pleine responsabilité d'un peuple à se gouverner lui-même. Car, s'il y a un risque à prendre quelque part, ce serait bien celui de commencer bientôt à le faire, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. Quant

au repli sur soi, si c'est cela, se gouverner soi-même, il y a bien des peuples qui y trouvent encore leur avantage, y compris celui du Canada anglais.

Par contre — puisque nous n'aurons pas d'interlocuteurs sérieux tant que nous n'aurons pas échappé au mécanisme de la double allégeance et de ses institutions —, il est très important pour la vie de notre culture que nous lui donnions accès aux réalités de la rivalité vécue, ici même et par nous. C'est non seulement à travers les problèmes contemporains que notre culture doit prouver son aptitude à nous garder la tête bien faite et bien ordonnée, mais aussi dans la solution d'un problème de vie politique entière, tel qu'il nous est posé dans l'engagement qui a amené chez nous un autre peuple et une autre culture.

Si nous devons développer à bonne fortune le goût du risque, ce sera dans l'ordre naturel des choses. Ainsi se trouvera corrigé l'affaissement qu'a produit dans notre esprit l'attente inévitable de la décision d'un rival, alors que nous n'avions même pas le droit moral de l'identifier comme étant un rival. La liberté doit avoir une certaine portée, sinon elle n'est qu'apparence. Le droit de dire n'importe quoi n'est pas en soi une liberté: ce peut même être la manifestation ultime d'un manque de moyens, si le maître sait qu'il n'en sera pas incommodé.

Est-ce que le Parti libéral du Québec va vouloir participer à un plein exercice de libération selon cet entendement, par la réadmission des rivalités de peuples dans le cours logique de notre pensée et de notre action? Ou va-t-il se saborder, dans le spectacle indigne qu'il donne maintenant, après avoir exploité un vote impuissant pendant si longtemps?

S'il s'y refuse, ce ne sera pas dans la lumière des intérêts d'une société de langue française qui voudra de plus en plus se gouverner elle-même. Ce sera dans la division croissante de ses éléments, sous l'influence de son passé et non pas tourné vers l'avenir.

Dans un parti de façade, comme le fut souvent le Parti libéral, la tentation sera grande d'escamoter les vrais problèmes.

Le dernier livre d'André Dagenais

par CLAUDE COLLIN¹

Le dernier livre d'André Dagenais apparaît comme un moment important non seulement de son oeuvre philosophique, mais, j'oserais dire, de cette période culturellement féconde que fut et est encore la Révolution tranquille.

Libérer/Renverser n'est pas un livre d'histoire, de droit, de politique, bien que ces dimensions n'en soient pas absentes. L'auteur, philosophe, tout en assumant ces aspects, cherche dans leur prolongement le sens humain, c'est-à-dire, le fond des choses, le sens qui compte vraiment pour la personne humaine et pour la société. André Dagenais donne ainsi, s'il en était encore besoin, une base rationnelle solide au mouvement national des Québécois, et tire les conclusions qui s'imposent avec une rigueur implacable. Au moment précis que nous vivons de notre histoire, ce livre vient lever les dernières ambiguïtés et «libérer» la pensée québécoise, en «renversant» les mythes qui ont trop longtemps freiné la marche de notre nation vers son accomplissement historique.

Pour toutes ces raisons, ce livre devrait être l'un des plus marquants des vingt dernières années au Québec, aux niveaux tant philosophique que politique.

La thèse d'André Dagenais porte sur la légitimité de la souveraineté du Québec. Son argumentation s'appuie sur une analyse de la dynamique Nation-État telle qu'elle a été vécue historiquement dans le contexte du Québec. Il fait ensuite une analyse critique du discours «trudeauiste», qui incarne bien le courant de la contre-dialectique et de la contre-Histoire. Enfin, l'auteur propose une cinquième voie ouverte à un nouvel ordre international basé sur une dialectique positive

1. André Dagenais: *Libérer/Renverser*, tome 1: *Dissolution de la Confédération canadienne*, Montréal, Diffusion Raffin, 1981.

des Nations-États. J'essaierai de résumer la pensée de Dagenais sur chacun de ces points.

1 - La dialectique des Nations-États, où l'auteur introduit les concepts importants de contre-Histoire et de contre-Canada.

En raison d'une certaine confusion (entretenue par la partisanerie politique) relative à l'idée de nation dans notre milieu, l'auteur commence par rappeler la définition classique de ce concept, en accord avec pratiquement tous les philosophes. Puis, il cherche à préciser les rapports entre «patrie», «nation», «État».

Selon l'argumentation de Dagenais, «nation», «État» et «patrie» sont des «modalités sociales communes, participées-participantes», c'est-à-dire que chacune implique les deux autres et chacune participe d'une façon différente aux êtres humains qui constituent, eux, la réalité fondamentale. Ce sont donc des réalités modales qui ne se distinguent pas réellement, de façon stricte, des personnes qu'elles unifient. «Entre nation et nationaux, par exemple, il n'y a point de distinction réelle tout court!», dit-il.

«Une nation, poursuit Dagenais, par son fondement ontologique, c'est une pluralité d'êtres personnels unifiés socialement, aussi complètement que possible; une unité communautaire modale, de caractère organique, psychique, et spirituel.» (Notons que cette conception apparaissait déjà dans *La Restauration Humaine*, de 1950.) Ce fondement ontologique auquel se réfère Dagenais, il le décrit de la façon suivante: «Le Québec, en tant que Nation-Patrie-État, est intimement lié à la substance de chaque *moi-esprit*, à l'être même, psychique ou culturel, personnel et social, des citoyens qui y ont été éduqués et collectivement façonnés.» (p. 46.) Nation et patrie sont des unités collectives qui dépendent d'abord des personnes humaines qui les établissent. La patrie «agit», «fait», «modèle» des compatriotes, elle engendre culturellement et socialement. La nation, qui est à la fois conscience de soi et vouloir-vivre collectif, est une personnalité de type modal. L'État indique l'idée de pouvoir, nécessaire à la

perfection de la nation. C'est pourquoi toute nation tend à se parfaire en État, et cela, par essence et de droit. Elle porte en elle cette idée de l'État, siège des pouvoirs réels.

Il est important de remarquer les conséquences que tire Dagenais de cette argumentation: «*La première*: la nation présente la réalité sociale majeure correspondant à l'État. La fonction des nations-États n'est pas remplaçable. Une nation sainement constituée forme un État, selon une pleine justice. *La deuxième*: opprimer une nation, heurter des droits nationaux, c'est mépriser les droits mêmes, individuels-personnels, réellement inscrits chez les hommes et chez les femmes qui «sont» fondamentalement cette nation. Car des droits collectifs — loin d'exister en eux-mêmes — comme l'implique le collectivisme, se trouvent enracinés établis et fondés dans les droits singuliers de chacune des personnes qui constituent ensemble telle collectivité. Opprimer une nation consiste en la répression des droits nationaux de chacun de ses membres.»

Cette argumentation permet à Dagenais, en s'appuyant sur l'histoire, d'introduire les concepts de contre-Canada et de contre-Histoire. Le vrai Canada historique est le Franc-Canada dont Québec est le centre; la structure légale qui se présente sous le nom de Canada doit être prise dans un sens dérivé: car il est non l'État réel de la nation, mais une structure externe, seconde, mineure, post-étatique.

Ces nations de contre-Canada et de contre-Histoire s'appuient donc sur une réalité historique indéniable, puisqu'au moment de la conquête existait déjà sur les bords du Saint-Laurent un Canada qui a reconquis graduellement ses pouvoirs politiques (son État) jusqu'en 1867, où il fut reconnu légalement (quoique partiellement) par Londres. Tout ce qui a pu restreindre, par la violence armée ou légale, l'apparition d'un État achevé peut donc littéralement participer de la contre-Histoire du Canada.

Dagenais s'exprime clairement là-dessus: «Le Canada ayant déjà deux sens: le premier selon sa nature originelle; le second par dérivation (Canada légal), l'équivoque sera complète si on ajoute un troisième sens, celui-là contradic-

toire, ou contre nature: Ottawa se comportant comme le Père-Arbitre des Provinces-États qui l'ont engendré; et se prenant tout arbitrairement comme la capitale d'une nation plutôt que celle d'une Confédération plurinationale.»

On ne saurait mieux exprimer la base ontologique et historique du contre-Canada et de la contre-Histoire.

2 - Le discours «trudeauiste» et la dialectique négative contemporaine.

Une analyse rigoureuse du discours *trudeauiste* (qui se manifeste clairement dans la *lettre aux Québécois* parue dans les journaux francophones...) nous montre que cette pensée dite libérale est en réalité contradictoire et totalitaire, sous sept aspects différents.

- a) Le Canada légal est considéré par M. Elliott-Trudeau comme un tout de réalité première, alors qu'en réalité c'est une structure supranationale pour le peuple-État-Québécois.
- b) M. Pierre Elliott-Trudeau parle du Canada légal comme d'une substance par rapport à une modalité qui serait le peuple-État Québécois.
- c) Cette attitude implique le primat, dans l'inversion, de la quantité et de l'extériorité dominatrices.
- d) L'histoire du Québec-Bas-Canada et Nouvelle-France est invertie par la contre-Histoire britannique et externe du Contre-Canada.
- e) M. Trudeau pratique une scission-expulsion des droits collectifs nationaux des Québécois; il prône ainsi un individualisme anti-social, c'est-à-dire contradictoire.
- f) M. Trudeau subordonne la légitimité à la légalité (la non-illégalité), alors que le rapport essentiel se présente à l'inverse.
- g) Enfin, le choix d'un Canada unitaire (contre-Canada) reniant une Confédération-Canada (fédéralisme ouvert) est négateur non seulement de la réalité canadienne, mais aussi du peuple français d'Amérique.

Après cette analyse de la pensée et du discours de M. Trudeau, Dagenais se demande pourquoi ce dernier vient

d'insérer son comportement politique dans la contre-Histoire de la force contre le droit, de la violence légale contre la nature des choses. Cette pratique de la force contre le droit est une chose tout à fait normale pour les anglo-saxons, comme le prouvent les événements récents des Malouines.

Dagenais démontre ensuite comment la Confédération se trouve rompue par le coup d'État de M. Trudeau, perpétré à l'automne 1980.

Tout au long de cet exposé, l'auteur marque bien l'opposition entre la légalité et la légitimité, l'impossibilité pour la violence, la force matérielle, le droit légal de créer ou de transformer un droit naturel. Une légitimité d'Angleterre n'est pas une légitimité québécoise: «Ce n'est pas en Angleterre, en vertu d'une loi anglaise, qu'on peut normalement «dire» la légitimité qui concerne le peuple-État-français d'Amérique.»

Quant au rôle d'Ottawa dans une révision constitutionnelle, il ne peut être que subordonné à celui des États constituants. Car, selon la nature même des choses, Ottawa correspond à une entité post-étatique, de réalité postérieure ou seconde. Ottawa n'est pas un partenaire égal: il est subordonné. Ce sont les provinces-États qui sont les partenaires naturels.

Dagenais rappelle ici que le coup d'État de 1980 a débuté formellement en 1949, lorsque, sans le consentement des provinces, Ottawa se fit accorder par Londres le droit de reviser la partie dite fédérale de la constitution. «Car cette partie fédérale, appartenant à la totalité du Pacte de 1867, se trouvait rigoureusement subordonnée, quant à sa légitimité, au consentement des «provinces-États-Constituants.» À l'appui de ces affirmations, (concernant le coup d'État) Dagenais cite plusieurs hommes politiques, dont MM. Stanfield et Resnick.

Dagenais s'exprime ainsi: «Durant l'automne 1980, une subversion typique a terminé sa «révolution» à Ottawa. La capitale confédérale (...) se déclare «seule substantiellement compétente» quant à toute la constitution... Processus admi-

nable entre tous. En 1949, premier mouvement: l'entité post-étatique, la modalité politique commune et postérieure — issue d'une entente constitutionnelle — nie sa dépendance à l'égard de ses géniteurs constituants. La dite modalité se pose égale, se survalorise unilatéralement, quant aux facteurs substantiels dont elle dépend. Or, l'égalité est un processus en cercle ou réversible. Quelque chose va suivre fatalement...

«En 1980, deuxième mouvement: l'entité postérieure — le Canada-Confédération — affirme la dépendance à son égard des provinces fondatrices. L'entité fondée se pose comme réelle en soi et dévalorise unilatéralement les réalités sociales-politiques qui sont ses propres fondements. Il n'y a plus ni égalité ni cercle; mais processus inversé pur et simple.» (p. 107.)

3 - La cinquième voie

Cette dernière partie de l'ouvrage de Dagenais exprime une conception globale de la Communauté internationale, où l'on retrouve cinq positions possibles:

1. D'abord, celle d'un absolutisme politique: l'impérialisme par le glaive. L'auteur note, avec raison, relativement à cette première voie, qu'il serait absurde de relever les effets néfastes de cette position-là ailleurs, sans constater précisément (pudeur extrême) ceux qui persistent sur le territoire national du Québec, Bas-Canada et Nouvelle-France. (p. 112.)

2. L'impérialisme en vertu du système capitaliste. «Il serait trois fois absurde de dénoncer le colonialisme économique ailleurs, sans remarquer la colossale domination mercantile, ou l'exploitation qui sévit chez nous.»

3. Impérialisme de fer, invasions ou hégémonies par l'appareil marxiste-léniniste! «Ces militants ici, se demande l'auteur, croient-ils qu'un totalitarisme soit, par nature, libérateur?»

4. La quatrième position constitue en fait une sous-position: un mélange (...) d'individualisme national et de collectivisme plurinational. C'est, d'après Dagenais, la posi-

tion de plusieurs démocrates sociaux, internationalistes ou autres.

5. La cinquième position est celle de l'indépendance des Nations-États: entités collectives majeures, personnes nationales et corps politiques.

Cette cinquième position conduit les fédéralistes européens vers la consolidation d'une «Communauté de l'Europe qui reconnaisse ce qu'elle est, i.e., une «post-structure», plus quantitative, mais moins qualitative: ayant des droits subordonnés, en vertu de certaines délégations issues des États européens constituants, lesquels demeurent souverains et indépendants.»

Il s'agit alors d'un fédéralisme ouvert... à la souveraineté de Nations-sociétés majeures — et à l'indépendance des États — entités constituantes.

À l'heure où les Québécoises et Québécois vivent les moments les plus décisifs de leur histoire, chacun devrait lire et méditer ce livre, qui apporte le support de la raison à nos aspirations les plus profondes.

HOMMAGE
de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS
DES HAUTES-RIVIÈRES

ELLE FAIT PARTIE DU MOUVEMENT NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS

Trouvailles d'actualité

Bravo aux évêques du Québec qui se sont tenus debout ... à Mgr Valois surtout!

«Moi, je suis favorable à ce que le Québec demeure dans le Canada en autant que le Canada voudra bien nous accueillir et nous donner les droits qui sont les nôtres», répondait Mgr Charles VALOIS, évêque de Valleyfield, à la télévision de Radio-Canada, le 7 novembre, en réponse à la question d'un animateur QUEL EST L'AVENIR DU QUÉBEC? — «Mais justement, vous le savez, réplique l'animateur, on a cette nouvelle constitution depuis moins d'un an et les dés sont jetés, qu'est-ce qu'on peut faire maintenant pour améliorer les choses?» «Il faudrait que nos chefs politiques se mettent autour de la table et qu'ils adaptent la nouvelle constitution aux besoins du Québec, c'est-à-dire qu'ils amendent si nécessaire la nouvelle constitution POUR FAIRE AU QUÉBEC UNE PLACE RÉELLE dans la confédération», répond Mgr Valois. — «Est-ce que la CECC (Conférence des évêques catholiques du Canada) devrait s'impliquer davantage et pousser un peu plus loin sa recherche dans ce sens?» — «Là, voyez-vous, c'est le domaine politique: je pense que ça ne nous regarde pas. Là j'ai donné mon avis comme homme, non comme évêque».

Avis donné *comme homme*, c'est peut-être timide, selon certains, un peu à la manière de Claude Ryan, mais ça prouve au moins que *comme homme*, tous nos évêques ne sont pas agenouillés devant Ottawa et font entendre, debout, un son de cloche qui n'est pas fêlée!

Besoins d'un Moïse pour conduire le peuple vers une libération

Appuyant ses propos sur la Bible, Mgr Augustin Birk du diocèse de Yarmouth en Nouvelle-Écosse déclare que le peuple de Dieu de la région de l'Atlantique avait senti le besoin d'un MOÏSE pour le conduire VERS UN GENRE DE LIBÉRATION, MAIS QUE LA CONSTITUTION N'ÉTAIT PEUT-ÊTRE PAS L'ÂNE POUR CONDUIRE LE PEUPLE À CETTE SOI-DISANT LIBÉRATION. Soulignant que la majeure partie des difficultés actuelles de l'Atlantique remonte à la confédération canadienne, Mgr Birk a déclaré que la constitution a été rapatriée mais que, mises à part la charte des droits et la formule d'amendement de l'Acte du Canada, cette région du pays en était au même point qu'auparavant. C'est donc cette émission du 7 novembre qui nous a appris combien il en avait sur le cœur cet évêque de Yarmouth! Mais

Mgr Birk sait-il combien, au Québec, la majorité des gens lucides ont un HAUT-LE-COEUR et VOMISSENT certains aspects de cette charte des droits et de cette formule d'amendement?

Piètre performance de nos éditorialistes et commentateurs quotidiens!

Nos journalistes, à quelques rares exceptions, se penchent sur bien des sujets mais n'ont pas encore appris à se tenir debout, comme hommes ou femmes collant aux faits, et capables d'en analyser courageusement les implications sociales et économiques. Dans l'ensemble ils constituent une sorte de néo-clergé plus esclave du pouvoir qui les embauche que le clergé traditionnel face aux structures ecclésiastiques et politiques. Ainsi nos journalistes ont-ils passé à peu près à côté de tous les problèmes critiques comme l'attitude de la CECC face à Ottawa, les implications de la loi S-31, les retombées de F-18, des disparitions de villes minières, de Québécois, les politiques économiques canadiennes, etc.

Expédient ou guet-apens?

Les jeunes d'aujourd'hui seront demain les maîtres de nos sociétés. Tout le monde zélé se les arrache, parfois avec ruse et subtilité. Cherche-t-on l'intérêt des jeunes ou celui des adultes et de leurs thèses? Là est le problème. Certains, venus de la politique ou du monde économique, chercheront à attirer les jeunes vers des voies plus ou moins avouables! Tant pis pour les naïfs

qui se laissent prendre, semblent-ils dire! Dans *Relations* (novembre 1982), Jean Forest donne un exemple de ce qui peut arriver à Catherine au Chantier-Québec. D'où le titre: *Expédient ou guet-apens?*

La jeunesse des années 80

Un bon exemple de guet-apens nous est donné par une brochure de 92 pages (Éditions Héritage) qui reproduit une conférence de M. Jacques Hébert. On la reproduit en onze chapitres. Tout le monde connaît M. Jacques Hébert. Il fut un militant de la vérité, de Coffin et, maintenant, il est militant fédéral, car son amitié avec M. Trudeau, a fini par lui procurer une sinécure ou un poste à la crèche d'où il continue à servir son ami et patron. Fougueux et quelque peu naïf.

Il dirige actuellement Katimavik et Jeunesse-Canada-Monde, deux projets qui reçoivent des millions du gouvernement fédéral pour enrégimenter la jeunesse canadienne dans le rêve d'un grand Canada. Évidemment, la spécificité québécoise est absente mais ses projets «seraient en mesure d'offrir un programme à mille, deux mille, trois mille jeunes par années et Katimavik pourrait facilement passer de 4000 à 5000 dès l'an prochain, puis à 10 000, à 30 000 et, un jour prochain, à 100 000» (p. 91). Voilà Jacques Hébert devenu un missionnaire fédéral.

Il y a là une nouvelle forme d'intrusion dans un domaine de compétence provinciale: le gou-

vernement du Québec a une tâche toute tracée! Et Jacques Hébert conclut: «Si jamais ces chiffres étaient atteints rapidement, les conséquences sur l'avenir de notre pays (entendez le Canada) seraient incalculables: la société canadienne deviendrait une société plus humaine, fraternelle, harmonieuse, absolument unique au monde.» Voilà le retour du messianisme, version fédéralisante!

Calendrier bidon-citron

Le Centre de l'unité canadienne publie un calendrier bilingue. Il est bourré de textes et d'images de *propagande*. Le texte commence, comme la Genèse: «Au début...». Et le début c'est 1964 d'où sortira la Confédération. Une véritable imposture. Pas un mot sur les 250 ans d'histoire où s'enracinent Amérindiens, Francophones et certains Anglophones. *Mon pays au fil des jours* ou *A Calendar of my Country* est un citron, un bidon, un flon-flon à jeter au panier.

Encore du Hébert!

Un rapport de 400 pages sur la culture, signé par MM. Applebaum et Hébert. On n'y trouvera pas une ligne sur la caractéristique culturelle du Québec. Comme vision d'ensemble d'une politique culturelle, au Canada, (patrimoine, arts visuels, arts appliqués, arts de la scène, création littéraire, édition et lecture, enregistrement sonore, cinéma, radio-télévision, relations culturelles internationales, etc.), sans tenir compte des deux nations,

voilà un vin ontarien pas mal ranci.

Le rapport n'est pas tendre pour Radio-Canada: que Radio-Canada y voie un coup de pied lancé par M. Trudeau, par valet interposé. Lise Bissonnette ne voit dans tout le rapport qu'un «catalogue de moyens pour nourrir les créateurs» (*Le Devoir*, 20 novembre). Marcel Rioux et Michael Olliver appelle cet exercice «de la bureaucratie culturelle». Jacques Dumais, au *Soleil* (18 novembre), résume bien les réactions générales: «Ce rapport, à cause de sa *vision idyllique* de la culture et au peu d'inédit qu'il génère, aussi à cause des changements radicaux qu'il propose... sera vite remis sur les tablettes».

Commission MacDonald et l'économie

M. Trudeau vient de créer la Commission MacDonald, le 5 novembre dernier, pour étudier «les possibilités, perspectives et défis» de l'économie canadienne. Elle devra remettre son rapport... dans trois ans!

Qui a besoin de savoir ce que sera le Canada dans trois ans? L'économie «a plutôt besoin d'être prise en mains, aujourd'hui, et non pas dans trois ans», disent les gens.

Même Yvan Guay, thuriféraire ordinaire du fédéral, dit que cette enquête «servira beaucoup plus à justifier un éventuel renforcement du pouvoir politique fédéral sur les provinces qu'un renforcement de la capacité éco-

nomique du pays» (*La Presse*, 15 novembre).

Autre point à souligner: M. Trudeau ne veut surtout pas des provinces comme partenaires dans cette Commission. Aussi le premier ministre du Québec y voit-il un autre instrument de centralisation. Mais d'ici trois ans, nous avons bien des chances de ne plus revoir M. Trudeau!

Mais pourquoi le gouvernement du Québec ne formerait-il pas sa propre Commission, souhait formulé bien avant le fédéral par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et le Conseil du Patronat?

Les agressions d'Ottawa: voici des faits

Ottawa, par ses ministres et ses fonctionnaires, grâce à l'argent et au pouvoir qu'il se donne à lui-même, abuse de sa situation. Il court-circuite les programmes locaux, sème les subventions à des municipalités et à des entreprises choisies. Nous assistons (impuissants?) à une agression économique, après l'agression constitutionnelle. Les députés du Québec, au fédéral, sont muets. Ils sont une honte nationale. Voulez-vous des exemples? En voici quelques-uns:

1 - Le projet de loi S-31 qui restreint la participation des provinces à dix pour cent des actions d'une société interprovinciale. Il ne restera plus au Québec qu'à placer son argent dans des entreprises américaines!

2 - La fin de Schefferville, de Fermont, de Gagnon, de Sept-Îles, de Port-Cartier (la fin ou presque!) par suite de l'arrêt de l'*Iron Ore*. Ottawa refuse de venir en aide à cette région. *Iron Ore*, depuis 1980, a remis \$280 000 000 de profits à ses actionnaires. Avec ces profits, pourquoi *Iron Ore* n'a-t-il pas exploré, diversifié sa production? Les multinationales n'ont qu'un but: faire des profits. Quand elles investissent, on se croit chanceux; quand elles partent, on crie: «Au voleur!» Et le fédéral viendra au secours de Massey-Ferguson et de Dome Petroleum! Pas du Québec!

3 - Refus d'Ottawa, par Judy Erola, ministre fédéral des mines, d'aider Sidbec. Non, le fédéralisme n'est pas rentable, au Québec. Si Dome Petroleum, Massey-Ferguson et Chrysler étaient situées au Québec, le fédéral les aurait-il tant aidées? Pourtant, Claude-R. Duguay rappelle l'importance de Sidbec, pour le Québec (*Le Devoir*, 17 novembre).

4 - Une fraude envers le Québec avec l'avion F-18. On nous avait promis 50% des retombées économiques et voilà que le Québec ne recevra que 30% pendant que l'Ontario recevra la part du lion. Le Canada est dirigé par la haute finance de Toronto pour le bien des Anglo-Canadiens. Nous n'avons rien à faire avec le Canada, rien à perdre en nous séparant!

5 - L'affaire Québécoir est la plus salope de toutes! Loin de développer Québécoir, Ottawa s'empresse d'en faire une filiale

d'Air-Canada. Cela veut dire qu'à toute fin pratique: le Québec perd sa grande entreprise aéronautique et qu'Ottawa crée un monopole de fait. Gens du Québec, prévoyez que la concurrence étant abolie, le voyage à Miami vous coûtera \$400 dès la fin de février 1983!

6 - La disproportion des subventions en ce qui regarde la recherche scientifique. Ontario en reçoit cinq fois plus que le Québec.

7 - La loi infamante Lalonde qui permet l'expropriation d'une partie du sol québécois, comme ça, par simple résolution unilatérale!

Pourquoi accuser le fédéral de voler les municipalités?

Parce que, en vertu de la loi fédérale C-4 adoptée en 1980, Ottawa s'est exempté lui-même de payer aux municipalités des taxes foncières pour les propriétés qu'il possède dans les villes du Canada, rapporte *La Presse* du 30 septembre. À titre d'exemple, en 1982, le gouvernement québécois avait versé 32,886,000 dollars à la ville de Québec, dont plus de la moitié en impôt foncier, alors que le fédéral se contentait de verser à la ville un montant discrétionnaire de 3,200,000 dollars au cours d'une cérémonie où le ministre de la défense, Gilles Lamontagne, remettait officiellement le chèque devant la caméra. «C'est comme voler quelqu'un et lui remettre une partie du vol lors d'une conférence de presse», a commenté un adversaire. Ottawa souffrirait-il d'un complexe de

schizophrénie politique ou de démente de l'image?

Ottawa veut-il effacer Québec de la carte internationale?

Tout ce qu'Ottawa peut faire pour empêcher le Québec de s'ouvrir sur l'extérieur paraît dans l'ordre, comme un «paternel» rétrograde qui a peur de voir l'autre chercher sa place au soleil. Sous le titre «Québec accuse Ottawa de détournement diplomatique», dans *Le Devoir* du 6 octobre, il est écrit que le premier ministre du Portugal, M. Francisco Pinto Balsemao, est arrivé à Toronto en visite officielle sans contrainte. Il a été ensuite reçu par le premier ministre du Canada. Ottawa n'a prévu pour le Québec qu'un bref accueil protocolaire sous l'égide du fédéral, sans réception officielle ni entretien avec le premier ministre du Québec. Des incidents semblables se sont produits durant les visites récentes au Canada des leaders politiques marocains et camerounais. Moscou ne raye pas plus indignement ses satellites de la carte internationale. Pourquoi consentir à vivre encore dans un Canada aussi hostile à l'affirmation francophone? Ce sont des attitudes sauvages que les peuples primitifs n'ont même pas! 29 octobre 1982.

Trois petits tours sur les ondes et un budget!

Le premier ministre du Canada a retenu la télévision pour faire comme dans la chanson ses

trois petits TOURS télévisés d'un quart d'heure chacun, trois «sermonettes», ou une «symphonie inachevée» comme l'écrivait Claude Lavergne dans *Dimanche-Matin* du 24 octobre, ajoutant que «*M. Trudeau a pris grand soin en mentionnant tous les «coupables» de bien en exclure le gouvernement fédéral qui, de ce fait, se trouve exonéré de toute responsabilité*». Pourtant M. Lavergne est un bon libéral.

La symphonie inachevée s'est transformée en un mini-budget, quelques jours plus tard, pour panser les plaies d'une économie à bout de souffle: 1 milliard de dollars pour aider à passer l'hiver en créant 60,000 emplois, alors que le Canada compte plus de 1.3 million de chômeurs. Face au ministre des finances. Marc Lalonde, l'opposi-

tion s'est réjouie de ce petit effort vers l'action, mais a trouvé que c'est trop tard et pas assez!

Telbec

Telbec est notre agence québécoise de nouvelles. Encore toute récente, elle prend de l'expansion. Peu de gens savent que notre agence nationale dessert 1037 médias d'information, dont 217 hebdomadaires régionaux du Québec et 28 hebdomadaires français hors du Québec. Grâce à des affiliations, Telbec rejoint instantanément 445 médias aux États-Unis et 32 en France. Pour tout message à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des Communes, Telbec reste le messager le plus rapide et le plus sûr. Son directeur des relations publiques est M. Denis Hudon et on peut le rejoindre au numéro suivant: 1-514-527-9337.

NOUVELLES

1 - La souscription en faveur de la Fondation Minville a rapporté, à la date du 15 janvier 1983, la somme jamais encore atteinte de 9 328\$. Merci à tous nos lecteurs et amis.

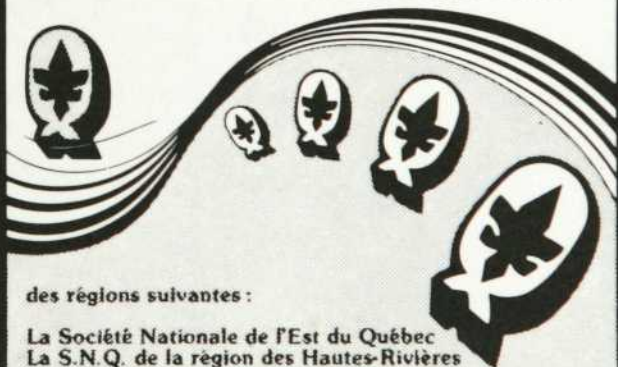
2 - Pour bien comprendre la situation du Québec, au début de 1983, tous nos lecteurs auront remarqué l'exceptionnelle importance des articles de M. Claude Morin (janvier) et de M. Denis Monière (février). D'autres, d'une aussi grande valeur, de M. Pierre Patenaude et de M. Marcel Laflamme, vous arriveront dans les prochains mois. Sans oublier les chroniques indispensables de M. Roger Duhamel, de M. Patrick Allen et de M. Jean Robillard.---NDLR.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA QUÉBÉCOISE

SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivières.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE